



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

11^e séance plénière

Mercredi 23 septembre 1998, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 10 heures.

Ouragan en République dominicaine

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je tiens à informer les représentants ici présents que, pour des raisons de force majeure, le Ministre des Affaires étrangères de la République dominicaine, dont le pays vient de subir un violent ouragan qui a causé d'énormes dégâts sur le plan humain et matériel, interviendra à la fin de la séance de cet après-midi. Cet ouragan a également frappé d'autres pays de la région comme Haïti et peut-être même Cuba. Il s'agit d'une raison de caractère humanitaire qui explique la situation ainsi que le fait que le Ministre souhaite rentrer le plus rapidement possible dans son pays.

Je fais appel à votre compréhension à ce sujet, et j'espère que notre solidarité s'exprimera dans cette situation. Nous tenons par ailleurs à communiquer, par l'intermédiaire du Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine, notre sympathie pour ce pays et notre souhait de coopération avec lui.

Allocution de M. Andrés Pastrana Arango, Président de la République de Colombie

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Colombie.

M. Andrés Pastrana Arango, Président de la République de Colombie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Colombie, S. E. M. Andrés Pastrana Arango, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Pastrana Arango (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole devant l'Assemblée en qualité de Président de la Colombie, permettez-moi, au nom de mon gouvernement, de vous féliciter très sincèrement de votre élection à la direction de nos débats au cours de la présente session.

Il y a quelques semaines les élections démocratiques les plus importantes de l'histoire récente du pays ont eu lieu en Colombie. Malgré les difficultés qu'a connues notre pays durant ces dernières années, le régime institutionnel de la Colombie, confronté à une de ses épreuves les plus difficiles, fait à nouveau preuve de solidité. Plus de 12 millions de personnes — ce qui représente un des taux de participation les plus élevés dans l'histoire politique de la nation — se sont exprimées librement, en conscience et spontanément en juin dernier.

Aujourd'hui les Colombiens tournent leur regard vers un horizon nouveau. Nous avons rétabli la confiance. Nous avons entrepris les changements qui nous permettront de faire face avec détermination aux problèmes intérieurs et qui nous mèneront à une insertion plus positive et plus dynamique dans la communauté internationale.

Notre tâche la plus urgente sera de consolider la paix. C'est là un engagement incontournable de mon gouvernement et l'espoir le plus sincère de tous les Colombiens. Nous savons que le renforcement d'un processus permettant d'éliminer une fois pour toutes les causes de conflit posera des problèmes très complexes. Il n'en reste pas moins que nous consacrerons toutes nos énergies à ce noble objectif et que nous lutterons sans relâche.

C'est pourquoi j'ai personnellement pris l'initiative dans l'instauration de la paix. Nous nous efforçons activement de mettre au point un programme de travail dans cet objectif, étant convaincus que tous les représentants de la société doivent participer à cet effort et qu'au bout du tunnel, nous trouverons la lumière qui guidera notre pays vers une coexistence harmonieuse retrouvée. Nous scellerons également la paix dans mon pays grâce à une stratégie précise de développement économique et une politique audacieuse de justice sociale. Ainsi seulement, pourrons-nous établir une paix à la fois féconde et durable.

Sur ce chemin vers la paix, le concours de la communauté internationale complétera nos efforts nationaux.

Nous encouragerons le respect des droits fondamentaux et l'application complète du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit. Nous nous inspirerons d'expériences extrêmement précieuses dans le règlement de conflits internes qui ont été menées dans d'autres pays, en vue d'appliquer à la situation colombienne les éléments qui nous sembleront pertinents.

La paix en Colombie exigera des investissements considérables pour ce qui est du domaine social et des infrastructures dans les zones de conflit. Nous envisageons à cet effet de constituer un «Fonds de la paix». Une partie importante des ressources nécessaires proviendra de sources nationales et nous cherchons également à obtenir des contributions de la part de la communauté internationale qui nous a déjà manifesté son encouragement, sa solidarité et son intérêt.

Toutes ces actions constituent ce que nous appelons la diplomatie de la paix, c'est-à-dire une diplomatie qui tient

compte des aspects économiques et sociaux, une diplomatie se traduisant par des investissements, la mobilisation de ressources humaines, techniques et financières, et qui permettra de jeter des bases solides et durables pour la paix.

La réalisation de la paix dans notre pays sera une contribution importante à l'effort entrepris pour libérer l'humanité d'un des pires maux du XXe siècle, à savoir le problème mondial des drogues illicites. En offrant à nos paysans d'autres possibilités de développement agricole, en fixant des prix justes pour leurs produits aussi bien sur les marchés intérieurs qu'à l'extérieur, ils seront ainsi moins tributaires de cultures illicites. L'appui de la communauté internationale sera décisif à cet égard. L'éradication des cultures illicites sera l'un des points fondamentaux des pourparlers de paix que nous envisageons d'engager avec les groupes qui déposent les armes.

Il est clair que la fin de l'affrontement Est-Ouest a donné le jour à un nouveau système de relations internationales fondé sur la détente et que la force militaire joue un rôle moins important qu'à l'époque de la guerre froide. Le spectre d'une catastrophe nucléaire a alors semblé se dissiper et l'humanité tout entière a nourri de nouveaux espoirs.

On pensait que la détente allait s'installer et qu'elle serait un soulagement pour de nombreux pays et pour des millions de personnes dans le monde qui étaient devenues les otages des tensions et des différends entre les deux superpuissances. Mais 10 ans plus tard, la réalité s'est révélée dure et éloignée des espoirs alors annoncés. Des rivalités ethniques et religieuses sont apparues, des affrontements régionaux ont éclaté et de nouvelles menaces augurent de graves dangers pour la paix.

Je voudrais ici exprimer la ferme opposition du Gouvernement et du peuple colombiens à toutes les formes de terrorisme, quels qu'en soient les manifestations, l'origine ou les motifs. Il ne saurait y avoir de trêve avec le terrorisme. Tous les États doivent lutter de manière concertée pour l'éliminer. C'est là un des principaux défis que nous devons relever.

La corruption qui sape la démocratie dans un nombre toujours plus grand de pays, provoque actuellement le délitement des structures politiques et sociales. D'autre part, la consommation de drogues illicites reste l'une des pires tragédies de la société contemporaine et entraîne des dommages irréparables pour les jeunes générations et par là même pour l'avenir de l'humanité.

Les droits de la personne ne sont pas encore totalement respectés. Les femmes continuent de faire l'objet de traitements inégaux et d'être en butte à la discrimination. Les enfants sont victimes de pratiques odieuses. Cinquante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les groupes les plus vulnérables bien souvent, n'ont pas accès à la protection que les États ont l'obligation de leur accorder.

On continue de mener des pratiques insoutenables de consommation et de production qui conduisent à l'épuisement des ressources de la planète, à la déprédation de ses richesses biologiques et à la pollution de nos fleuves et de nos océans. La pauvreté continue de frapper de larges segments de la société. La croissance économique dont bénéficient quelques pays, la prospérité dont jouissent certains secteurs de la société contrastent de façon dramatique avec la marginalisation que connaît la plus grande partie de la population du monde.

Tous ces problèmes se présentent dans un climat international où le droit au développement est inéluctablement associé à l'existence d'un environnement international favorable. Or, nous traversons la crise financière la plus grave depuis la fin de la guerre froide et il ne semble pas qu'il y ait aujourd'hui la détermination et la volonté politique nécessaires pour l'affronter et la surmonter.

L'Amérique latine est restée unie face à la gravité de la crise dont les causes sont étrangères à notre région; nos pays ont procédé à des réformes structurelles pour parvenir à des économies solides et pouvoir ainsi répondre aux attentes sociales de leurs peuples.

Nous sommes conscients des risques de récession mondiale et il nous semble indispensable que les nations les plus développées, le Groupe des Sept et les organisations financières internationales adoptent des mesures appropriées pour éviter de nouveaux chocs financiers qui frappent en premier lieu et de manière irréversible les pays en développement. Ces mesures devraient permettre de rétablir la stabilité des marchés financiers et contribuer rapidement à la solution de la crise très inquiétante que connaît aujourd'hui l'économie mondiale.

Parmi les propositions que la Colombie a avancées lors de la Conférence de San Francisco et qui ont été intégrées à la Charte des Nations Unies, il y en a deux que j'aimerais mentionner maintenant, car elles font partie du patrimoine commun de notre politique extérieure : le respect de bonne foi des obligations acceptées par les Membres de l'ONU, en tant que condition préalable fondamentale de la validité de

son action universelle, et la reconnaissance du rôle que jouent les arrangements et les organismes régionaux dans le maintien de la paix, la sécurité internationale dans sa conception concertée et le règlement pacifique des différends entre États.

La Colombie croit que l'universalisme et le régionalisme sont complémentaires et doivent s'appuyer l'un sur l'autre de façon harmonieuse. C'est pourquoi le renforcement des organismes régionaux, dans le cadre d'une conception universaliste, est un objectif de notre diplomatie. Il est donc indispensable que nous unissions nos efforts pour reprendre l'élan suscité par le cinquantenaire de la création de l'ONU, afin que sa revitalisation se soit concrétisée au début du prochain millénaire.

Les divers types de mesures requises reposent tous sur la crédibilité du multilatéralisme qu'incarne l'ONU et sur la confiance que nos peuples lui accordent. Quelques-uns sont liés à l'adoption de certaines réformes que l'évolution actuelle de l'histoire et les changements survenant sur la scène mondiale ont rendus nécessaires. Personne ne peut prétendre que l'ONU dispose de formules magiques, que nous-mêmes ne possédons d'ailleurs pas, pour régler les problèmes et les situations qui nous concernent tous, dans le contexte d'interdépendance et d'internationalisation qui est propre à notre époque. Mais il est nécessaire de les adapter au moment historique actuel, alors que nous voyons apparaître des perspectives élargies et surgir d'immenses défis. Il s'agit de quelque chose s'apparentant à l'élan idéaliste et pragmatique qui oriente les aspirations d'une humanité solidaire.

Les motivations à l'origine de la création de l'ONU sont non seulement demeurées intactes mais elles ont rapidement pris de l'ampleur dans la deuxième moitié du XXe siècle. Les principes qui ont inspiré sa création ont acquis une telle pertinence que toute action unilatérale d'un État ou d'un groupe d'États s'avère impropre et limitée. Il convient donc de bien identifier ce que nous pouvons faire pour conférer une utilité nouvelle et véritable aux réformes envisagées. Il faut recueillir un consensus authentique sur l'ordre des priorités du nouveau millénaire.

La Colombie est disposée à contribuer au rapprochement des divergences qui subsistent encore. Il ne s'agit pas ici d'un simple accord formel ni de la simple recherche d'un réformisme utopique, mais bien d'un accord global et d'un consensus méthodique et généreux sur des propositions nous permettant d'inaugurer une ère de justice et d'équilibre accrus.

Nous devons résoudre la contradiction consistant à demander un accroissement des responsabilités, des actions et des programmes de l'ONU, alors que certains États ne respectent pas leurs obligations ou ne sont pas enclins à relever leur contribution proportionnellement à leur situation financière. Il ne fait aucun doute que l'Organisation doit disposer d'un financement adéquat. L'adaptation des structures, des normes et des caractéristiques opérationnelles signifie qu'il faut doter l'Organisation de ressources humaines et financières suffisantes et en assurer une gestion saine et efficace.

La coopération pour le développement doit recevoir une impulsion forte pour la sortir de sa torpeur, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte et d'innombrables accords, dans le cadre d'une conception globale faisant appel à un plus grand respect des droits de l'homme et des droits individuels, sociaux, économiques et culturels.

Dans le cadre de la politique du gouvernement de mon pays consistant à favoriser une plus grande participation des nouveaux acteurs internationaux, tels que les organisations non gouvernementales et le secteur privé, il faut trouver de nouvelles sources de financement pour certains programmes sociaux, humanitaires et de développement, dont la mise en oeuvre élargit l'action de l'ONU et consolide son rôle d'inspiratrice collective de la solidarité internationale.

Nous avons besoin d'un multilatéralisme à vocation sociale, dans lequel la personne humaine est au coeur des priorités et le développement constitue la clef de voûte des décisions à prendre. De cette tribune, je lance un appel pour que tous les pays contribuent à dépasser l'après-guerre froide, considérée comme un simple interrègne, et à ouvrir toute grande la porte à une ère marquée par un multilatéralisme novateur et plus humain.

Il est certain que les principes qui ont présidé à la création de l'Organisation sont encore valides, mais il faut procéder à des ajustements, repenser certaines modalités d'action internationale et entendre le cri des peuples qui aspirent au développement et luttent pour y parvenir malgré les difficultés et les conflits. Il est nécessaire de renforcer la communication et le dialogue entre le Nord et le Sud et d'amoindrir les déséquilibres flagrants.

Nous croyons que le moment est venu de réexaminer objectivement l'état des négociations sur les réformes de l'Organisation, afin d'assurer une interrelation efficace entre les questions socioéconomiques et les aspirations légitimes des pays en développement. Nous devons disposer d'instruments qui favorisent les liens entre les organismes créés en

vertu de la Charte de San Francisco et les institutions issues de Bretton Woods.

Nous savons que les réponses apportées par un État ou un groupe d'États sont insuffisantes. Il s'ensuit qu'il est d'autant plus urgent d'élaborer des réponses mondiales grâce à un multilatéralisme vigoureux. Il existe une dichotomie évidente entre la mondialisation en cours, résultant des technosciences, des communications instantanées et des marchés mondiaux, et l'absence d'un véritable ordre social et de progrès humains.

Il est nécessaire de relancer un véritable dialogue Nord-Sud productif, fondé sur un concept de solidarité qui ne se ramène pas à des déclarations ou à l'expression de bonnes intentions, mais qui se traduise par des faits concrets. Ce dialogue doit prendre en considération les besoins des secteurs les plus vulnérables et de ceux qui ne bénéficient pas des progrès réalisés et doit remplacer la logique de l'affrontement et de la séparation entre pays riches et pays pauvres par une logique de coopération, de responsabilité commune et de solidarité, qui s'inspire de l'équité en tant que règle d'or du multilatéralisme.

S. S. le pape Jean-Paul II l'a exprimé de façon inoubliable lors du cinquantenaire de l'ONU, lorsque, devant cette même Assemblée, il nous a priés d'unir nos efforts pour construire une civilisation d'amour, fondée sur les valeurs universelles de paix, de solidarité, de justice et de liberté, afin de vaincre la peur qui assombrit l'humanité en cette fin de XXe siècle.

Nous sommes convaincus que la Charte et l'ensemble des institutions du système international doivent promouvoir une coopération dynamique pour enrichir, grâce à leurs particularités respectives, le patrimoine universel commun.

L'ONU ne doit pas être uniquement une tribune ouverte à l'expression souveraine des États. Elle doit être le foyer de la négociation et de la synthèse dans l'espace politique, culturel et socioéconomique des pays.

Il est rassurant de constater que les grands desseins qui ont inspiré la Charte demeurent valables. Nous devons à présent les conserver et interpréter les nouvelles situations résultant de l'évolution de l'histoire.

Ainsi nous savons que les conflits au sein des États diffèrent des anciennes guerres entre États. Nous comprenons mieux la relation entre la paix et le développement et la façon dont la politique et les intérêts socioéconomiques sont liés. Nous pensons qu'il est tout à fait indiqué de

consolider un ordre international minimal et de remplacer la violence et le terrorisme par la paix et la coexistence, lesquelles devraient se renforcer naturellement grâce au multilatéralisme.

La Colombie encourage les efforts entrepris dans le domaine de la maîtrise des armements, avec la quête systématique du désarmement en tant que but ultime, et elle appuie l'utilisation prioritaire des ressources mondiales et régionales pour le développement. Nous pensons donc qu'il est essentiel de faire des progrès dans la maîtrise et l'élimination graduelle des armes de destruction massive et de bien contrôler le commerce illégal des armes par lesquelles succombent chaque jour des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde, en particulier dans les pays en développement.

Nous avons besoin d'une stratégie réaliste et méthodique pour assurer la paix aujourd'hui et au siècle prochain. Nous devons promouvoir des mécanismes de surveillance pour le respect des traités, le règlement négocié des conflits et la création de zones exemptes d'armes nucléaires avec des systèmes de vérification effectifs. À cet égard, l'ONU doit perfectionner les systèmes d'alerte rapide pour évaluer les situations dans un souci d'efficacité et de prévention.

Je voudrais réaffirmer aujourd'hui la tradition immuable de la Colombie en tant que nation attachée aux grands principes qui sous-tendent l'existence même de l'ONU. Nous sommes prêts à offrir, avec un optimisme raisonnable, notre appui à la réalisation de ses buts et réformes. Nous pensons qu'il serait utile de revoir et d'évaluer les résultats des diverses réunions au sommet tenues ces dernières années, pour procéder au suivi de leurs résultats et plans d'action. Ceci servira tant de critère de leur efficacité que d'élément central d'analyse de la coordination entre les diverses institutions du système des Nations Unies dans son ensemble.

Nos peuples ont raison de demander plus de mesures effectives et moins de rhétorique stérile. Nous ne pouvons trahir les milliards d'êtres humains qui aspirent à un monde de paix, de démocratie et de liberté et surtout de justice, d'unité et d'équité.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Colombie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Andrés Pastrana Arango, Président de la République de Colombie, est escorté de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Jules Wijdenbosch, Président de la République du Suriname

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Suriname.

M. Jules Wijdenbosch, Président de la République du Suriname, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Jules Wijdenbosch, Président de la République du Suriname, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Wijdenbosch (*interprétation de l'anglais*) : Avant de commencer mon intervention, je voudrais exprimer, au nom de ma délégation, notre sympathie aux victimes de l'ouragan Georges ainsi qu'à leurs familles; ce phénomène a touché les pays de la région, y compris des nations soeurs des Caraïbes. Je demande à l'ONU et à ses institutions humanitaires de fournir tout l'appui possible aux pays et peuples affectés.

Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à M. Hennadiy Oudovenko pour l'importante contribution qu'il a apportée durant la session écoulée.

Je voudrais en outre remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de transformer l'Organisation en un instrument plus efficace de promotion de la paix et de renforcement du bien-être des peuples, alors que nous sommes à l'aube d'un nouveau millénaire.

Mme Osode (Libéria), Vice-Présidente, assume la présidence.

La restructuration du Conseil de sécurité afin qu'il reflète mieux la réalité économique et politique internationale d'aujourd'hui et réponde aux nouveaux défis du prochain millénaire, est très importante. Ma délégation pense que les discussions ne devraient pas se limiter au simple élargissement du Conseil mais devraient également traiter du renforcement de son efficacité et de son adhésion au principe de la Charte qui énonce que tous les États sont

égaux. Nous voulons souligner que ma délégation soutient pleinement la position du Mouvement des pays non alignés, exprimée lors de son douzième Sommet à Durban (Afrique du Sud).

Le Suriname se félicite de l'appel du Secrétaire général en vue d'une coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales dans la prévention des conflits. Dans l'hémisphère Ouest, c'est surtout l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui font souvent preuve d'efficacité pour surmonter des obstacles apparemment insurmontables en prévenant ou en arrêtant des conflits à l'intérieur des États ou entre eux.

Je voudrais aborder certaines questions tout aussi graves au niveau international et qui exigent un attention urgente. Un phénomène troublant et que nous condamnons tous de la façon la plus ferme, est celui des attentats inhumains et du meurtre de fonctionnaires internationaux, y compris du personnel des Nations Unies sur le terrain. Étant donné que ces hommes et femmes héroïques contribuent à la cause de l'humanité, les crimes perpétrés contre eux doivent être considérés comme des crimes contre l'humanité et sanctionnés comme tels. Les derniers attentats terroristes en Afrique, en Europe et ailleurs ont une fois de plus choqué la communauté internationale et nous ont laissés dans un état de consternation.

La République du Suriname condamne le terrorisme international et se félicite de la conclusion d'arrangements régionaux et des déclarations communes destinés à combattre et à éliminer le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Mon gouvernement déplore vivement le fait que le processus d'établissement d'une paix et d'une réconciliation durables au Moyen-Orient se trouve de nouveau bloqué et que la situation actuelle continue de perpétuer les souffrances du peuple palestinien et la précarité pour le peuple israélien. Nous invitons toutes les parties à restaurer entre elles un esprit de confiance et demandons à la communauté internationale d'exercer toute son influence sur les parties concernées afin de sauver le processus de paix.

C'est un fait reconnu que le phénomène de la mondialisation représente un défi pour la région caraïbe et exige que nous apportions des changements radicaux à nos économies et au processus de développement de notre région, tout en accroissant les risques d'une marginalisation de toutes les économies vulnérables.

À cet égard, nous sommes également de l'opinion qu'on devrait accorder aux petits États des Caraïbes un délai raisonnable pour s'adapter à l'évolution de l'environnement international, afin de nous permettre d'améliorer notre compétitivité, et qu'il faudrait maintenir un système de préférences non réciproques pendant cette période de transition. Cela permettra une transition plus réaliste, qui aidera en définitive nos économies à mieux s'adapter.

L'interdépendance des États est plus que jamais évidente, maintenant que les conséquences néfastes de la mondialisation sont apparues récemment de façon spectaculaire chez nombre de nos États membres. Je lance donc un appel urgent à tous les acteurs responsables impliqués dans l'économie mondiale, y compris les institutions financières internationales et les autorités monétaires, pour qu'ils ajustent les politiques applicables afin de redresser les déséquilibres structurels, financiers et économiques et de remédier à leurs effets néfastes.

Nous invitons tous les États dotés de l'arme nucléaire à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais et à en appliquer dûment les dispositions. Nous sommes convaincus que le nouveau Département du désarmement et de la réglementation des armements renforcera la capacité de l'Organisation des Nations Unies de poursuivre ses objectifs, en tenant compte du jugement rendu par la Cour internationale de justice en juillet 1996, selon lequel le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires est contraire au droit international humanitaire.

À l'heure où nous commémorons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Suriname tient à réaffirmer son attachement à ces droits. En même temps, mon gouvernement estime qu'il est tout aussi important de ne pas nous concentrer uniquement sur la réalisation des droits civils et politiques; nous devrions aussi axer notre attention sur celle des droits économiques et sociaux de nos peuples.

À cet égard, le Suriname estime que la réalisation du «droit au développement», notamment par les peuples du monde en développement, doit recevoir une attention égale de la part de la communauté internationale. Ce qu'il faut souligner dans ce contexte, c'est que droits de l'homme et développement humain durable sont interdépendants et se renforcent mutuellement. La promotion des droits de l'homme est, de fait, d'une pertinence particulière dans une situation de mondialisation qui a le potentiel de marginaliser

les États petits et faibles, notamment ceux dont les ressources sont limitées.

C'est avec fierté que le Suriname participe ici au débat de l'Assemblée générale, car il a fait la preuve devant le monde qu'il assume ses responsabilités de protection de l'environnement en réservant l'une des forêts les plus intactes de la planète à des fins de préservation. Mon pays a récemment créé la Réserve naturelle centrale du Suriname, qui comprend 1,6 million d'hectares, soit 12 % du territoire de la République du Suriname. Cette réserve naturelle, l'une des plus grandes d'Amérique du Sud et peut-être l'une des zones de forêts tropicales les mieux préservées de la terre, sera notre don à l'humanité pour l'éternité. Je considère ce don comme une contribution spéciale à la sauvegarde, notamment, de l'un des droits de l'homme fondamentaux de la population mondiale, qui est le droit à la vie. Nous espérons que d'autres pays suivront cet exemple et s'engageront à protéger les forêts de notre monde.

L'«autoroute» de l'information est un moyen de faciliter l'échange d'informations et peut aussi contribuer au développement et à la sensibilisation de l'opinion publique dans le monde entier. Toutefois, je dois aussi exprimer ma sincère préoccupation quant aux conséquences néfastes que pourrait éventuellement avoir ce type de technologies si l'on en faisait mauvais usage, et des effets négatifs que ceci aurait sur toutes les couches de nos populations, y compris notre jeunesse. La question mérite un examen sérieux afin que nous mettions au point et que nous appliquions des mesures législatives permettant de prévenir toute forme d'abus de ce type de technologies, sans menacer en aucune manière le droit fondamental à la liberté d'expression.

À la suite de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial des drogues, le Suriname met la dernière main à l'organisation d'une conférence sous-régionale sur le problème de la drogue, dont le but est d'établir un plan d'action en coopération avec le Guyana, le Venezuela, le Brésil et la France, pour lutter efficacement contre cette forme de crime organisé.

Je suis heureux de pouvoir dire, pour terminer, que depuis notre dernière session de l'Assemblée générale, la réforme de notre Organisation a bien avancé, avec un recentrage sur les activités économiques, sociales et de développement, et sur la nécessité pour l'ONU de remplir plus efficacement sa mission, s'agissant de la paix, du développement et des droits de l'homme.

Nous devons continuer à revitaliser l'Organisation des Nations Unies, qui est le seul instrument universel dont nous disposons pour mener une action concertée en vue de notre noble objectif, le bien de l'humanité. Il est bon de continuer à répéter que la majorité des grands conflits du monde et des menaces qui pèsent sur la communauté mondiale, ne peuvent être réglés ou évités que par le renforcement de notre mécanisme multilatéral.

L'ONU doit être ce mécanisme. La conjonction de nos volontés politiques doit constituer sa nouvelle vie; une nouvelle vie pour relever les défis du nouveau millénaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Suriname de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Jules Wijdenbosch, Président de la République du Suriname, est escorté de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de la République de Maurice.

M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République de Maurice, S. E. M. Navinchandra Ramgoolam, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Ramgoolam (Maurice) (*interprétation de l'anglais*) : Notre présence ici aujourd'hui est, pour ma délégation et pour mon pays, une source de satisfaction. C'est le trentième anniversaire de notre première participation aux débats de l'Assemblée générale. Après notre accession à l'indépendance en 1968, le père de la nation, le Premier Ministre d'alors, Sir Seewoosagur Ramgoolam, a pris la parole à l'ONU.

Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter M. Opertti de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

Je voudrais également remercier son prédécesseur, M. Oudovenko, pour la manière dont il a dirigé les travaux de la session précédente.

Je voudrais également féliciter notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa direction avisée et sa vision, qui sont une source d'une confiance renouvelée dans l'avenir de cette Organisation. Nous nous félicitons des efforts qu'il déploie pour conduire au XXIe siècle une Organisation des Nations Unies réformée et plus efficace, et mieux à même de remplir sa mission de paix, de développement et de respect des droits de l'homme. Nous tenons à l'assurer de notre plein appui dans la poursuite du processus de réforme.

Nous sommes au fait du débat intense qui a lieu sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous réitérons notre position selon laquelle le Conseil de sécurité doit être élargi et devenir plus démocratique et représentatif. À cet égard, nous réaffirmons notre attachement à la position adoptée par le Mouvement des pays non alignés lors de son récent Sommet tenu à Durban.

Ces dernières années, le monde a été profondément transformé par les puissantes forces de la mondialisation et de la libéralisation.

Tous les pays sont aujourd'hui inextricablement liés alors que les distances entre eux prennent de moins en moins d'importance en raison des grands progrès accomplis en matière de technologies de l'information et des communications.

Les craintes suscitées par les crises des économies du Sud-Est asiatique et les turbulences qu'ont connues récemment les marchés financiers mondiaux ont montré de manière dramatique les dangers de l'effet de contagion. Même les pays qui cherchent à être efficaces et compétitifs sont confrontés à la possibilité de chocs extérieurs en raison de l'instabilité des marchés des capitaux.

Je pense que la communauté mondiale devrait mettre en place des mécanismes novateurs et efficaces pour empêcher que les économies naissantes, qui sont le résultat d'un long travail ne perdent les bénéfices de la libéralisation.

Nous ne devons pas revenir aux stratégies autarciques des années 60. Nous devons continuer d'ouvrir nos économies, mais avec plus de prudence.

C'est là un défi considérable pour la grande majorité des nations, notamment les pays les moins avancés. Nous ne savons que trop bien que nombre de pays en développement sont parmi les plus vulnérables et ne sont pas encore prêts à s'intégrer dans l'économie mondiale.

La dernière fois que j'ai pris la parole devant cette Assemblée, j'ai longuement parlé de la situation généralement sombre de l'Afrique, qui reste l'un des défis les plus insolubles auxquels est confrontée la communauté mondiale. Ce continent, riche en ressources naturelles, est toujours affligé par une pauvreté endémique.

La paix et le développement en Afrique font, depuis plus d'une décennie, l'objet de débats interminables et d'innombrables résolutions à l'ONU. Mais nous savons que le développement durable en Afrique dépend de notre capacité d'en faire un continent exempt de conflits. Il est en effet regrettable que chaque année le nombre de points chauds potentiels augmente de plus en plus. La situation dans de nombreuses régions de l'Afrique reste un sujet de grave préoccupation.

Les peuples du continent ne peuvent guère se permettre les conflits et les violences insensés qu'ils connaissent alors que leurs priorités devraient porter sur le développement économique et social.

En Afrique, bien entendu, nous avons la principale responsabilité de garantir une paix durable pour nos populations. C'est précisément ce que les dirigeants de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'efforcent de réaliser.

Dans sa déclaration devant cette Assemblée, lundi, le Président Nelson Mandela, Président en exercice de la SADC, a parlé du conflit qui se poursuit en République démocratique du Congo. Ce problème difficile figurait en bonne place à l'ordre du jour du sommet que Maurice a accueilli, il y a quelques jours, et avait déjà été examiné précédemment, lors de la réunion de Victoria Falls et du sommet extraordinaire de la SADC, à Pretoria.

Je voudrais réitérer ici l'appel que nous avons lancé à toutes les parties impliquées dans ce conflit pour qu'elles règlent leurs différends pacifiquement par le dialogue politique et la diplomatie. Dans la région de l'océan Indien proche de notre Sud-Ouest, Maurice participe pleinement aux efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les pays de la région pour trouver un règlement pacifique à la crise que connaissent les Comores en raison des activités séparatistes d'un groupe sur l'île d'Anjouan.

Maurice appuie pleinement l'unité et l'intégrité territoriale de la République fédérale islamique des Comores.

Heureusement, tout n'est pas cependant sombre lorsque l'on examine la situation en Afrique. Nous notons avec satisfaction la croissance économique constante qu'ont connue récemment la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne.

J'ai eu le privilège de participer avec le Vice-Président de l'Afrique du Sud, lors du Forum de l'économie mondiale, au début de cette année à Davos, à une table ronde sur la nouvelle Afrique compétitive. Le consensus s'y est dégagé pour dire que l'Afrique se trouve au seuil d'une ère nouvelle — une ère de possibilités et de dynamisme. Nous sommes à l'aube d'une renaissance africaine.

Les gouvernements en Afrique deviennent de plus en plus démocratiques et sensibilisés; ils mettent davantage l'accent sur le développement économique, une plus grande ouverture, des politiques orientées vers les marchés et une plus grande réforme économique.

La coopération régionale est un autre élément positif de la nouvelle Afrique, qui fonctionne par le biais de regroupements comme la SADC, le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour faciliter le commerce transfrontière menant en définitive à la mise en place d'une Communauté économique africaine.

Mais pour que l'Afrique réalise tout son potentiel, beaucoup de contraintes devront être éliminées.

L'environnement économique international devrait être moins hostile à l'égard de l'Afrique. La part de l'Afrique dans le commerce mondial et dans les investissements étrangers directs reste extrêmement faible.

Le fardeau de la dette lui-même est devenu un facteur paralysant qui doit être d'urgence allégé.

Nous ne pouvons assez insister sur l'importance de l'aide publique au développement à cet égard. C'est pourquoi, nous regrettons vivement la baisse des niveaux d'aide publique au développement accordée par les principaux pays donateurs. Ils se trouvent aujourd'hui au plus bas historiquement. Nous sommes plus que jamais éloignés de l'objectif de 0,7 % du produit national brut qui a été recommandé par cette Assemblée. Il faut inverser cette tendance.

Maurice a pris récemment l'initiative de souligner les spécificités des petites économies insulaires dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et dans le cadre des négociations d'un accord qui devra succéder à la Convention de Lomé IV. Le résultat en est que les récentes déclarations ministérielles adoptées par l'OMC et l'OUA contiennent maintenant des références explicites aux petites économies et à leur vulnérabilité très élevée. Cette réalité est de plus reconnue au sein des institutions de Bretton Woods.

Pour les raisons que je viens de mentionner, les pays ayant une économie faible ont besoin de temps pour s'adapter au nouvel ordre commercial mondial. Aussi, demandons-nous de nouveau que l'on continue de nous accorder des régimes préférentiels non réciproques jusqu'à ce que nous soyons correctement préparés.

La Convention de Lomé est un modèle de coopération Nord-Sud. La loi, proposée par les États-Unis, sur la croissance et les potentialités en Afrique pourrait en devenir une autre. Avec les membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, nous souhaiterions réaffirmer notre plein appui à l'adoption de ce texte.

Maurice a toujours accordé la plus haute priorité à la régionalisation pour échapper à son insularité et élargir sa base économique. Maurice a joué un rôle fondamental dans le lancement de la Commission de l'océan Indien, il y a 15 ans et, plus récemment, dans celui de l'Association des pays riverains de l'océan Indien pour la coopération régionale.

L'Assemblée comprendra qu'un État insulaire tel que Maurice manifeste un intérêt particulier pour la protection de l'environnement marin. Nous recommandons à l'attention de l'Assemblée générale le rapport de la Commission mondiale indépendante sur les océans selon lequel la survie même de l'espèce humaine à long terme est compromise par la dégradation des océans du globe.

Nous devons nous atteler en priorité aux trois dangers les plus immédiats mis en évidence par la Commission : la surexploitation des ressources biologiques marines, la mise en décharge de déchets toxiques et les conséquences nocives du réchauffement de la planète. Beaucoup a été fait depuis le Sommet Planète Terre de Rio mais nous regrettons que le grand élan et le caractère d'urgence qui prévalaient à l'époque semblent s'être perdus dans des débats stériles et incohérents. Je demande instamment que ces questions, dont

notre survie dépend, soient examinées avec une détermination renouvelée et un sens plus grand de responsabilité partagée.

(L'orateur poursuit en français)

En décembre prochain, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'adoption et de la proclamation, par cette Assemblée, de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce sera également pour nous l'occasion de nous rappeler un autre événement phare de l'histoire des droits de l'homme — l'adoption par l'Assemblée constituante de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, il y a bientôt deux siècles.

En ce moment historique, nous tenons à rappeler le préambule de la Charte de notre Organisation, proclamant à nouveau

«notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans ladignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites».

Nous réaffirmons également notre profonde conviction de l'égalité de tous les droits sociaux, économiques et culturels autant que civils et politiques.

De nos jours, aucun gouvernement ne peut plus se permettre de bafouer les droits de ses citoyens sans subir l'opprobre vis-à-vis de la communauté internationale. Cependant, des millions d'habitants dans de nombreuses régions du globe continuent de se voir privés de leurs droits fondamentaux par des oppresseurs et des tyrans qui gouvernent par la force des armes. Nous avons constaté avec horreur les crimes atroces contre la dignité et les valeurs humaines commis au cours de récents conflits. Mon gouvernement se félicite donc de la récente adoption, à Rome, des statuts de la Cour pénale internationale.

(L'orateur reprend en anglais)

Mon gouvernement estime que le respect des droits de l'homme n'est qu'un élément de la base indispensable au développement harmonieux d'un pays. La démocratie et un gouvernement transparent et responsable, ainsi qu'une participation réelle de la société civile, sont les autres éléments essentiels à un développement réussi. Compte tenu de la complexité des structures socioculturelles et de la composition ethnique de notre population, nous devons prendre grand soin à ce que tous les citoyens, quels que soient leur origine et leur sexe, jouissent de l'égalité d'accès

à l'éducation, à des soins de santé appropriés, à un logement décent et à l'emploi. Nous présenterons bientôt à notre propre assemblée nationale un projet de loi sur la protection des droits de l'homme qui prévoira la mise en place d'une Commission nationale des droits de l'homme.

Au niveau du continent africain, les participantes à la troisième Conférence des femmes parlementaires africaines, que Maurice a eu l'honneur d'accueillir, ont adopté la Déclaration de Port-Louis prônant une plus grande participation politique à tous les niveaux et la promotion de l'égalité des sexes, ainsi que le renforcement du pouvoir d'action des femmes. À Maurice, nous avons adopté des mesures législatives en vue de transcrire cet engagement dans les faits.

Nous sommes plus que jamais conscients de la nécessité de rechercher des solutions mondiales à nos problèmes communs. Le changement climatique, le trafic illégal des drogues et le terrorisme sont des problèmes exigeant une approche internationale coordonnée. Aucune nation ne peut vivre isolée du reste du monde. Aucun pays ne peut lutter seul contre le trafic international des drogues ou le terrorisme. Nous condamnons sans équivoque toutes les formes de terrorisme et lançons un appel pour une coopération internationale renforcée en vue de lutter contre ce phénomène et de le prévenir.

Alors que les questions sociales, économiques et commerciales sont de plus en plus, et à juste titre, au centre des préoccupations des instances internationales, des problèmes fondamentaux relatifs à la sécurité et au désarmement continuent de détourner nos efforts de la voie du développement.

Au début de l'année, on nous a rappelé les dangers, pour l'humanité, de la prolifération des armes nucléaires et des risques que comporterait une nouvelle course aux armements. Aucun pays ne pourra se sentir vraiment en sécurité tant que subsistera la menace des armes nucléaires, d'où qu'elle vienne. À cet égard, nous nous félicitons de l'attitude de modération adoptée à la fois par l'Inde et par le Pakistan. Nous réaffirmons notre position selon laquelle tout instrument international pour l'élimination des arsenaux nucléaires devrait être par nature non discriminatoire. La sécurité pour tous ne sera possible que lorsque cette menace aura été totalement éliminée. Le désarmement nucléaire mondial et l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive doivent rester notre objectif ultime.

Enfin, comme précédemment, nous voudrions une fois de plus évoquer devant cette Assemblée notre revendication

de longue date de souveraineté sur deux territoires qui ont été arrachés à notre patrimoine : l'île de Tromelin et l'archipel de Chagos. Nous demandons à nouveau aux anciennes puissances coloniales d'engager un dialogue bilatéral constructif avec mon gouvernement pour que ces territoires puissent rapidement revenir sous la souveraineté de Maurice.

En ce qui concerne l'archipel de Chagos, cette Assemblée doit garder à l'esprit que quelque 1 500 habitants — appelés «Illois» — ont été forcés de quitter leur patrie pour laisser la place et permettre la construction d'une base militaire. Victimes de la guerre froide de l'époque, la plupart des familles, qui vivaient dans ces îles depuis plusieurs générations, ont été transférées sur l'île principale de Maurice. Aujourd'hui, après plus de 30 ans, elles connaissent toujours des difficultés considérables pour s'adapter aux conditions actuelles. Nombre d'entre elles souhaitent pouvoir retourner vivre dans ces îles. Alors que nous sommes sur le point de célébrer le cinquantième anniversaire du document fondamental de notre siècle relatif aux droits de l'homme, nous estimons que nous devons à ces Illois le plein recouvrement de leurs droits, notamment leur droit au retour.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République de Maurice de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Chine, S. E. M. Tang Jiaxuan. Je lui donne la parole.

M. Tang Jiaxuan (Chine) (*interprétation du chinois*) : Je voudrais féliciter M. Operti de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa présente session. Je suis convaincu que sa sagesse et son expérience lui permettront de s'acquitter avec brio de cette importante mission.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à M. Oudovenko pour la contribution qu'il a apportée en sa qualité de Président de l'Assemblée générale à sa dernière session.

La situation internationale connaît actuellement des mutations profondes. La marche accélérée de la multipolarité a insufflé une vitalité nouvelle dans les relations inter-

nationales. La mondialisation de l'économie progresse rapidement et l'interdépendance des pays va croissant. Le mouvement vers la multipolarité et la mondialisation a entraîné un réajustement dans les relations internationales.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Des partenariats bilatéraux, caractérisés principalement par l'absence d'affrontement, le non-alignement et la non-opposition à des pays tiers, se sont créés successivement. Diverses organisations régionales et intercontinentales de coopération sont devenues plus actives que jamais. Toutes ces tentatives visant à établir des relations internationales stables, pragmatiques et équilibrées contribuent à la paix et au développement ainsi qu'à l'instauration d'un nouvel ordre international politique et économique juste et équitable.

Néanmoins, nous ne pouvons perdre de vue qu'il existe encore beaucoup de situations précaires dans le monde.

La course aux armements nucléaires est le produit de la guerre froide. Dans la période de l'après-guerre froide que nous connaissons aujourd'hui, les peuples de tous les pays réclament énergiquement des mesures pour empêcher la prolifération nucléaire et des efforts en matière de désarmement nucléaire.

Il est regrettable qu'en mai dernier, l'Inde ait procédé à des essais nucléaires, à contre-courant de notre époque, compromettant la paix et la stabilité en Asie du Sud.

Peu après, le Pakistan a également procédé à des essais nucléaires. Leurs essais nucléaires ont non seulement ravivé les tensions entre les deux pays, mais ont également porté un coup dur au désarmement nucléaire international et au mécanisme pour la prévention de la prolifération nucléaire. Cela a suscité une vive préoccupation parmi la communauté internationale. Nous espérons que l'Inde et le Pakistan mettront pleinement en oeuvre le Communiqué conjoint publié par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que les dispositions de la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité, qu'ils renonceront à leurs programmes de mise au point d'armes nucléaires et adhéreront immédiatement et inconditionnellement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous appelons l'Inde et le Pakistan à régler par voie pacifique leurs différends sur la question du Cachemire.

Nous sommes d'avis que suite aux essais nucléaires en Asie du Sud la communauté internationale a le devoir pressant de consolider et de renforcer le mécanisme international de non-prolifération en vue de prévenir toute nouvelle prolifération des armes nucléaires et de renforcer l'universalité et l'autorité du TNP.

La Chine a toujours préconisé l'interdiction et la destruction complètes des armes nucléaires. Déjà en 1994, le Gouvernement chinois proposait à l'Assemblée générale qu'un traité d'interdiction complète des armes nucléaires soit conclu par la voie des négociations. En outre, le Gouvernement chinois a demandé, à de nombreuses reprises, à tous les autres États dotés d'armes nucléaires de s'engager à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires et des zones exemptes d'armes nucléaires; elle a proposé de conclure une convention sur le non-recours en premier aux armes nucléaires par voie de négociations et a demandé que l'on négocie dans les plus brefs délais un traité d'arrêt de la production de matières fissiles spéciales pour la production d'armes. La Chine a participé aux négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et a été parmi les premiers à le signer. Aujourd'hui, je tiens à réaffirmer, au nom du Gouvernement chinois, que la Chine respectera scrupuleusement les dispositions du Traité et qu'elle n'a aucunement l'intention de reprendre ses essais nucléaires. La Chine poursuivra sa politique consistant à s'abstenir de façon inconditionnelle de recourir en premier aux armes nucléaires et de recourir à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires et des zones exemptes d'armes nucléaires. Elle continuera en outre d'appuyer la Conférence sur le désarmement à Genève, chargée de négocier et de conclure un traité non discriminatoire et vérifiable d'arrêt de la production de matières fissiles spéciales pour la production d'armes, sur la base d'un mandat convenu. La Chine prie instamment les pays dotés des arsenaux nucléaires les plus importants d'accélérer leur processus de désarmement nucléaire. Pour ce qui est de l'interdiction définitive et la destruction complètes des armes nucléaires, la Chine, en tant que pays doté d'armes nucléaires, ne cherchera jamais à se décharger de sa responsabilité.

La crise financière en Asie de l'Est, qui est apparue en juillet 1997, a entraîné un déclin prononcé de l'économie dans de nombreux pays de la région. Ses effets négatifs continuent de se répandre. La dévaluation drastique du yen japonais en juin dernier a rendu encore plus difficile la reprise économique dans la région.

La crise s'est inscrite dans le contexte généralisé de la mondialisation économique et son impact se fait sentir dans le monde entier. Il est dans l'intérêt non seulement des pays de l'Asie de l'Est, mais également de l'ensemble de la communauté internationale, et plus particulièrement des pays développés, de renforcer la coopération internationale et de mettre fin à cette crise le plus vite possible. Nous espérons que les pays développés qui ont une forte influence sur l'économie de la région assumeront leurs responsabilités et prendront des mesures énergiques, résolues et efficaces pour contribuer dans la mesure de leur capacité à sauvegarder la stabilité de l'ordre financier et à promouvoir la relance et la prospérité de l'économie de la région.

Suite à l'apparition de la crise financière en Asie de l'Est, le Gouvernement chinois a adopté une attitude hautement responsable. La Chine a octroyé une assistance aux pays touchés dans le cadre des arrangements du Fonds monétaire international et, parallèlement, par la voie bilatérale. Dans l'intérêt général du maintien de la stabilité et du développement de la région, la Chine a pris la décision de ne pas dévaluer le yuan renminbi, ce qui a nous a valu d'énormes problèmes et nous a coûté de gros sacrifices. Maintenant, en dépit des problèmes et des risques croissants auxquels nous sommes confrontés, nous ne reviendrons pas sur notre décision de maintenir la stabilité du yuan renminbi.

Grâce à notre solidarité, nous avons remporté le combat contre les inondations catastrophiques. Nous avons pris une série de mesures visant à approfondir notre réforme et à relancer la demande intérieure de façon à assurer une croissance soutenue de notre économie et à réaliser l'objectif de 8 % d'augmentation du produit intérieur brut qui a été fixé pour cette année. Nous sommes fermement convaincus que grâce aux efforts conjoints des pays de la région et du reste de la communauté internationale, l'économie de l'Asie de l'Est pourra sortir progressivement de son marasme et reprendre la voie d'un développement sain.

Le processus de paix au Moyen-Orient est dans l'impasse depuis quelques temps, ce qui suscite la préoccupation générale de la communauté internationale. Nous sommes d'avis que les nations arabes et Israël doivent entamer des négociations honnêtes et pragmatiques pour parvenir à une paix globale, juste et durable, ce qui servira non seulement les intérêts fondamentaux des peuples arabes et israélien, mais aussi la paix et la stabilité mondiales. Nous espérons que toutes les parties concernées aux différends israélo-

arabes adopteront une position souple et pragmatique, afin que des progrès constants soient enregistrés dans les négociations de paix, dans le respect du principe «terre contre paix» et sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et des accords déjà conclus. Le Gouvernement chinois appuiera, comme il l'a toujours fait, le processus de paix au Moyen-Orient ainsi que les efforts déployés à cette fin par l'ONU et les parties concernées.

Nous suivons attentivement et avec préoccupation la situation dans la région du Kosovo en Yougoslavie. Nous espérons que les parties concernées trouveront une solution à ce problème par le biais d'un dialogue politique. Il convient de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Yougoslavie. La paix et la stabilité des Balkans ont été acquises à grand prix et devraient être d'autant plus chères aux parties intéressées et à la communauté internationale.

Les conflits frontaliers entre l'Éthiopie et l'Érythrée ainsi que le conflit en République démocratique du Congo nous préoccupent également. Nous espérons que les parties intéressées pourront les régler adéquatement en ayant recours à des moyens pacifiques.

Le XXI^e siècle approche. L'Organisation des Nations Unies, à l'orée du nouveau siècle, assume de lourdes responsabilités en ce qui concerne le maintien de la paix dans le monde, de promotion du développement humain et d'instauration d'un nouvel ordre politique et économique international juste et rationnel. Son rôle à cet égard est irremplaçable. Avant tout, la guerre froide ayant pris fin, notre Organisation soumise à moins de contraintes et devenue plus dynamique, a devant elle des occasions sans précédent. Dans ce contexte, elle doit et est à même d'utiliser pleinement ses atouts pour jouer un rôle constructif dans l'édification d'un monde pacifique, sûr et stable, dans l'établissement d'un nouveau type de relations internationales faites d'amitié et de coopération et dans la tâche de relever les défis communs auxquels l'humanité est confrontée.

La Chine a toujours pensé qu'il était nécessaire de réformer l'Organisation des Nations Unies de manière appropriée pour qu'elle puisse mieux s'adapter à l'évolution de la situation et servir ses nombreux États Membres. Nous avons pris note des premiers résultats de la réforme enregistrés dans certains domaines grâce aux efforts de tous les États Membres. Des mesures de réforme et des propositions avancées par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, ont été approuvées par l'Assemblée générale et sont maintenant en voie d'application. Des discussions sur la réforme du Conseil de sécurité se déroulent de manière approfondie et méthodique, et il reste encore des divergences à ce sujet

entre les États Membres. Nous espérons que tous adopteront une attitude constructive et prendront une part active aux consultations pour essayer de trouver des réponses adéquates à ces questions.

Je tiens à réaffirmer la position fondamentale du Gouvernement chinois en la matière. Premièrement, puisque la réforme du Conseil de sécurité touche aux intérêts de tous les pays, il convient de faire valoir le principe de la démocratie et de mener des consultations approfondies sur une vaste échelle. Tous les États Membres ont le même droit de se prononcer sur cette réforme et toutes leurs opinions bien fondées doivent être prises en considération.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité n'est pas un club de pays riches. L'objet de sa réforme n'est pas de répondre aux seules préoccupations de quelques grands pays, mais de tenir compte surtout des intérêts et des souhaits des nombreux pays en développement. La représentation des pays en développement et des pays développés doit être équilibrée.

Troisièmement, les mesures de réforme ont une grande importance, car le renforcement du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en dépend. Ces mesures doivent donc être élaborées en tenant compte des réalités actuelles et de l'histoire. La réforme du Conseil de sécurité vise de toute évidence à résoudre les problèmes et non à créer de nouvelles sources de discorde. Pour être sûr d'un large soutien des États Membres au Conseil de sécurité réformé, il est tout à fait nécessaire de s'en tenir au principe du consensus.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au cours des 50 dernières années, la Déclaration a permis d'encourager activement la promotion et la propagation de la cause des droits de l'homme de par le monde. De nombreux peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine se sont débarrassés de la domination coloniale. Le peuple sud-africain a extirpé le sinistre système de l'apartheid, accédé aux droits politiques fondamentaux et est devenu membre à part entière de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies, quant à elle, a adopté bon nombre d'instruments internationaux concernant les droits de l'homme, tels que la Déclaration sur le droit au développement, qui ont enrichi davantage la teneur de ces droits. Le droit au développement est aujourd'hui universellement reconnu au sein de la communauté internationale comme faisant partie intégrante des droits fondamentaux de la personne.

Au cours de cette même période, la Chine a connu elle aussi des changements prodigieux. Surtout depuis la mise en oeuvre de la politique de réforme et d'ouverture il y a 20 ans, l'édification de la démocratie et de la légalité a toujours progressé, donnant ainsi des garanties juridiques sans cesse améliorées pour l'exercice de tous ses droits par le peuple chinois. Celui-ci n'a jamais joui d'autant d'égalité et de liberté, c'est tout à fait manifeste, et sa vie n'a jamais été aussi prospère et sereine. Le Gouvernement chinois poursuivra ses efforts inlassables pour permettre à la démocratie de s'épanouir et pour consolider l'état de droit, tout en développant l'économie, afin de mieux garantir au peuple la pleine jouissance des droits de l'homme.

Le Gouvernement chinois soutient activement les activités de l'ONU en matière de droits de l'homme et y prend une part active. La Chine s'est toujours prononcée pour la coopération internationale dans ce domaine, sur la base de l'égalité et du respect mutuel, et préconise le dialogue pour accroître la compréhension, réduire les divergences, élargir l'entente et intensifier la coopération. Le Gouvernement chinois est prêt à engager le dialogue, les échanges et la coopération avec les organisations de défense des droits de l'homme, tant au niveau national qu'international, sur la base de l'égalité et du respect mutuel.

Le Gouvernement chinois a signé en octobre dernier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En ce qui concerne le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, je saisis cette occasion pour déclarer solennellement que mon gouvernement a décidé de le signer au début du mois prochain — ce qui témoigne une fois de plus de sa détermination à encourager et à protéger les droits de l'homme. La Chine est prête à continuer d'oeuvrer avec d'autres pays au maintien et au renforcement de la dynamique du dialogue et de la coopération, afin de faire avancer la cause des droits de l'homme dans le monde.

Cette année, la politique de réforme et d'ouverture de la Chine entre dans sa vingtième année. Pendant ces 20 dernières années, la Chine a enregistré des réalisations considérables dans ses efforts de réforme, d'ouverture et de modernisation. Ces dernières années en particulier, grâce à l'intensification de la réforme et au renforcement de la réglementation macroéconomique, l'économie nationale a pris un nouvel élan, enregistrant une forte croissance et un faible taux d'inflation. En septembre dernier, le quinzième Congrès du Parti communiste chinois a élaboré un plan de développement pour le prochain siècle qui tient compte des nouvelles données de la situation tant aux niveaux interna-

tionnel que national. En mars dernier, les nouvelles institutions de l'État et le nouveau Gouvernement ont été constitués suite aux élections tenues à la première session de la neuvième Assemblée nationale populaire. Nous entendons poursuivre avec énergie sur notre lancée dans nos efforts de restructuration politique et économique, et faire entrer dans le XXIe siècle toute l'oeuvre d'édification du socialisme à la chinoise.

L'effort de modernisation de la Chine dépend d'un climat international de paix. La Chine restera fidèle à sa politique étrangère indépendante et pacifique. Cette politique repose sur trois piliers : l'attachement indéfectible à son indépendance et à ses prérogatives, le maintien de la paix dans le monde et la recherche d'un développement commun.

Pour conserver notre indépendance et nos prérogatives, nous donnons toujours la priorité à la souveraineté d'État et à la sécurité nationale, et nous n'entretenons pas de relations avec d'autres États aux dépens de notre propre souveraineté.

Taiwan constitue une partie inaliénable du territoire sacré de la Chine. La réintégration sans heurt de Hong Kong et celle de Macao dans un premier temps nous apporteront, à n'en pas douter, des enseignements utiles et des éléments propices à une solution de la question de Taiwan. Nous restons comme par le passé attachés aux principes fondamentaux de la réunification pacifique et de deux systèmes dans un seul État, ainsi qu'à la proposition en huit points du Président Jiang Zemin sur le développement des relations entre les deux côtés du détroit de Taiwan et la promotion du processus de réunification pacifique de la patrie. Nous entendons intensifier les échanges et la coopération entre les deux rives du détroit dans différents domaines, tout en nous opposant fermement aux tentatives qui visent à concrétiser «l'indépendance de Taiwan», «les deux Chineses», «une Chine/un Taiwan» ou à réintégrer Taiwan au sein de l'ONU.

Nous respectons la souveraineté des autres pays et appuyons vigoureusement les efforts déployés par tous les pays du monde, notamment les pays en développement, pour défendre la souveraineté de leur État, tout en protégeant fermement la nôtre. Dans les relations internationales, nous adhérons aux principes du non-alignement, du non-affrontement et de la non-opposition à des États tiers. Nous nous défendons de créer des blocs militaires, de prendre part à la course aux armements et de nous livrer à l'expansion militaire. L'essor de la Chine ne saurait constituer une menace pour aucun pays. La prétendue «menace chinoise»

est totalement injustifiée et fabriquée de toutes pièces dans un dessein inavoué.

En ce qui concerne le maintien de la paix dans le monde, la Chine est l'un des piliers les plus solides pour sauvegarder la paix mondiale et la stabilité régionale. Nous estimons toujours que dans les rapports entre États, il faut dépasser les différences entre les systèmes sociaux et les idéologies dans un esprit de respect mutuel et de coexistence pacifique. S'il faut défendre ses propres intérêts, il faut aussi respecter les intérêts d'autrui, s'efforcer de trouver les points de convergence entre les intérêts communs, et élargir sans cesse une coopération mutuellement bénéfique. S'agissant des différends et litiges existants, il convient de persévérer dans le dialogue, de renoncer aux antagonismes et de s'efforcer de les régler par des moyens pacifiques plutôt que par le recours à l'emploi ou à la menace de la force.

Il est essentiel de renoncer totalement à la mentalité de la guerre froide, de prôner une nouvelle conception de la sécurité et de résoudre les problèmes de sécurité internationaux et régionaux par la voie du consensus et d'une participation sur un pied d'égalité. Nous sommes pour l'égalité de tous les pays, grands ou petits, et pour l'accélération de la démocratisation des relations internationales. Les affaires mondiales doivent être gérées par l'ensemble des pays par le biais du dialogue et aucun pays ne devrait imposer sa volonté aux autres.

Dans la recherche d'un développement commun, la paix est une condition préalable au développement et le développement est le fondement de la paix. Avec la mondialisation chaque jour croissante de l'économie mondiale, tout pays désireux de développer son économie doit appliquer une politique d'ouverture sur l'extérieur. L'ouverture sur le monde extérieur est un principe fondamental et permanent de la politique nationale chinoise. La Chine, grand marché en plein essor, s'efforcera de suivre la tendance de la mondialisation de l'économie et de s'ouvrir encore davantage au monde extérieur. Nous sommes disposés à développer les échanges commerciaux ainsi que les échanges scientifiques et techniques avec tous les pays, sur la base de l'égalité et des avantages réciproques et au bénéfice du progrès pour tous. Nous attachons une grande importance aux activités de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique et de la Rencontre Asie-Europe auxquelles nous prenons une part active et nous nous efforçons également d'instaurer et d'encourager des relations d'amitié et de coopération avec d'autres organisations mondiales, intercontinentales et régionales, en vue de la coopération économique.

La Chine envisage toujours d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Grâce aux efforts acharnés que nous avons consentis tout au long de ces 10 dernières années, la Chine répond à toutes les conditions requises pour être membre de cette organisation. Cependant, il est regrettable que les négociations à ce sujet s'éternisent sans déboucher sur aucune décision. La Chine est un pays en développement et nous ne pouvons négocier notre adhésion que sur cette base, conformément au principe de l'équilibre entre les droits et les obligations. Nous voulons espérer que les pays concernés adopteront une attitude pragmatique, équitable et souple et qu'ils renonceront à leurs conditions trop exigeantes pour que les négociations à ce sujet puissent aboutir aussi rapidement que possible. L'adhésion de la Chine à l'OMC profitera à tous les membres de cette organisation et permettra au système commercial multilatéral d'être plus représentatif et plus équilibré.

Avant de terminer, je voudrais depuis cette tribune de l'ONU décrire brièvement les efforts qui ont été menés en Chine pour lutter contre les inondations et apporter un secours aux populations sinistrées. À cause des changements climatiques anormaux et d'autres facteurs, les fleuves du Yangtze, du Nenjiang, du Songhua et d'autres rivières en Chine ont connu cette année des crues exceptionnelles qui ont donné lieu à des inondations catastrophiques. L'étendue des zones inondées et des dégâts causés, et la durée des crues ont rarement été vues de mémoire d'homme. Soucieux avant tout de la protection des vies humaines et de leur sécurité, le Gouvernement chinois a mobilisé l'ensemble des forces du pays, notamment des millions de soldats et de civils, dans une action d'envergure pour lutter contre les inondations et porter secours aux sinistrés. Ces soldats et la population civile qui ont inlassablement résisté aux attaques répétées des pointes de crues, sont parvenus ainsi à assurer la sécurité des principales digues, des grandes voies de communication et des grandes villes riveraines, et ont réussi à réduire au minimum les pertes humaines et matérielles.

Actuellement, le Gouvernement chinois met tout en oeuvre pour réinstaller les populations touchées par les inondations et a commencé des projets de construction dans les zones dévastées. Pleins de confiance, nous prenons toutes les mesures possibles pour faire en sorte qu'il n'y ait ni famine ni épidémie généralisée à la suite de cette catastrophe naturelle et qu'aucun élève ou étudiant des zones sinistrées ne manque l'école ou ne soit privé d'enseignement. Dans nos efforts de reconstruction, nous ferons valoir l'esprit qui nous a animés dans la lutte contre les inondations pour faire progresser sur tous les plans l'oeuvre de réforme, d'ouverture et de modernisation socialiste.

Depuis que la Chine a été frappée par les inondations catastrophiques, nombre de pays et d'organisations et communautés internationales nous ont envoyé des messages de sympathie et de sollicitude et ont apporté leur appui et leur aide. Je tiens à saisir cette occasion pour leur exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple chinois, nos remerciements les plus sincères.

Le monde d'aujourd'hui est un monde interdépendant. La promotion de la paix, de la coopération et du développement est devenue la principale tendance de notre temps. Unissons nos efforts pour qu'au XXI^e siècle, nous ayons un monde de paix, de sécurité et de stabilité, dans l'intérêt du développement.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Hubert Védrine. Je lui donne la parole.

M. Védrine (France) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection, témoignage de l'estime que la communauté internationale porte à votre pays et à votre personne. La France, vieille et sincère amie de l'Uruguay, s'en réjouit. Nous souhaitons que les travaux de la cinquante-troisième session, sous votre présidence, voient le renforcement de notre organisation.

Cela fait 53 ans qu'à San Francisco nous, c'est-à-dire «les peuples des Nations Unies», avons décidé d'associer nos efforts pour

«préservier les générations futures du fléau de la guerre ... proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine ... créer les conditions nécessaires au maintien de la justice ... favoriser le progrès social.»

Ambition immense, justifiée par les horreurs récentes dont la récurrence devait être empêchée à tout prix — utopie nécessaire, tâche surhumaine, peut-être. Mais un grand écrivain français, Albert Camus, a dit :

«Les tâches surhumaines sont celles que les hommes mettent longtemps à accomplir, voilà tout».

Longtemps après, nous sommes toujours à l'oeuvre, et à la peine. Nous n'avons certes pas à rougir de ce que nous avons fait, en tant que Nations Unies, durant ces 53 ans; de ce qu'ont fait les assemblées générales successives, le Conseil de sécurité, sept secrétaires généraux, et notamment l'actuel, depuis près de deux ans, de façon si remarquable.

Tout au long de ces décennies, le Conseil de sécurité, sauf quand il a été paralysé par un usage abusif du veto, a presque toujours réussi à assumer ses responsabilités principales dans la sécurité internationale. Quand il n'a pas pu le faire, aucune autre institution n'a pu le faire à sa place. Depuis sa première opération de maintien de la paix, il y a 50 ans, le Conseil de sécurité a décidé 49 opérations de ce type.

Le cadre institutionnel prévu par la Charte, a ainsi montré, dans les situations les plus contrastées, de la confrontation de la guerre froide à la coopération des dernières années, son utilité irremplaçable. Cela a encore été vérifié durant l'année écoulée, lors de la crise iraquienne du printemps ou le Secrétaire général a mérité tous les éloges; en Afrique, lors de la création de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, première opération de maintien de la paix entièrement nouvelle depuis quatre ans; et même dans les Balkans, où la difficile mission confiée à l'ONU en Slavonie orientale a atteint son but.

Et pourtant, comme le Secrétaire général lui-même le soulignait il y a peu,

«L'imprévisibilité et la surprise sont devenues notre lot» (*A/53/I, par. 1*)

et les illusions de la fin de la guerre froide n'ont pas résisté à l'épreuve des réalités. Notre monde, reconnaissons-le, n'est pas en train de progresser vers l'harmonie. Parfois nos interventions ne sont pas adaptées; certains États profitent des circonstances et mènent délibérément d'archaïques politiques de force qui contreviennent à tous les principes de la Charte. Ailleurs, c'est l'abdication ou l'implosion des États qui libèrent toutes les formes ancestrales, mais toujours vivaces, de la haine entre les divers groupes humains et facilitent les entreprises du crime organisé. Autant de facteurs de déstabilisation qui, même s'ils sont très différents, concourent à désorganiser et rendre incertaines les relations internationales.

Plusieurs crises majeures l'ont récemment démontré. La crise financière asiatique a rappelé que de fortes croissances mal régulées étaient vulnérables, dans un monde globalisé trop souvent dépendant des réactions ultrasensibles des salles de marché et de phénomènes de contagion de plus en plus rapides. Chaque jour 1 600 milliards de dollars s'échangent sur les marchés financiers, masses cycloniques supérieures à tous les moyens d'intervention de toutes les institutions financières du monde. En 1970, elles égalaient le produit national brut mondial. Aujourd'hui, elles lui sont 15 fois supérieures.

Les essais nucléaires en Asie du Sud ont rappelé avec fracas qu'un contentieux territorial régional très sérieux, combiné avec un sentiment, fondé ou non, d'insécurité pouvait faire le lit de la prolifération nucléaire et balistique.

En Afrique de l'Est, un conflit armé classique est né d'un problème de frontière. Dans l'Afrique des Grands Lacs, ce sont six ou sept États qui sont aux prises dans un conflit régional sur le territoire de la République démocratique du Congo. La déstabilisation menace l'Asie centrale à partir de l'Afghanistan. Je ne peux les citer tous, mais en ce moment même, plus d'une trentaine de conflits, guerres civiles ou désagréments d'États sont en cours, mettant aux prises plus de 40 pays, avec leur cortège de souffrance. Vingt-deux millions de civils — réfugiés, déplacés, rapatriés — en sont victimes, et requièrent les soins du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, obligé de ce fait d'être actif dans 118 pays. Je n'oublie pas les enfants soldats, l'esclavage qui persiste, à peine masqué, les disparus et tant d'autres malheurs.

Mais mon propos n'est pas d'allonger devant vous une litanie que vous ne connaissez que trop, et dont l'ONU est la première avertie. N'essaie-t-elle pas en ce moment même de maintenir la paix, avec près de 15 000 hommes, engagés dans 17 opérations menées sur quatre continents? Et pour ne prendre qu'un exemple, pas moins d'une vingtaine d'agences ne s'emploient-elles pas à reconstruire la Bosnie?

Il est encore moins dans mon intention de négliger les progrès accomplis en 1998, je les ai rappelés d'entrée. Mon propos est de souligner devant vous et avec vous que l'ONU et le système multilatéral n'ont pas aujourd'hui les moyens suffisants pour relever tous ces défis. Or nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, baisser les bras. Comment alors redonner à notre action la force nécessaire?

J'énumérerai quelques points qui sont autant de suggestions. Premièrement, il faut préserver les pouvoirs dont la Charte a doté nos institutions. La première chose est de réserver au Conseil de sécurité le monopole de la coercition légitime en cas de «menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression».

Rien ne justifie qu'un État, un groupe d'États ou une organisation, aussi puissants soient-ils, recourent à la force sans y avoir été préalablement autorisés par le Conseil de sécurité, sauf en cas de légitime défense.

Mon pays partage l'impatience de ceux qui déplorent qu'il faille autant de temps pour trouver une solution dans le cas de tel ou tel conflit cruel, par exemple au Kosovo, où

la détresse humanitaire est si pressante. Dès novembre 1997, mon pays a mis en garde contre les risques d'explosion; il a multiplié les propositions, en liaison avec l'Allemagne et ses autres partenaires du groupe de contact, pour tracer la voie d'une solution politique réaliste. Il vient d'engager une action pour le retour des réfugiés. Il n'a jamais exclu l'éventualité d'un recours à la force. Sur ce dernier point, j'entends des voix s'élever pour que l'on se passe de l'autorisation du Conseil de sécurité. Mais après ce cas, il y aurait une autre exception, puis une autre encore. De proche en proche, tout pays se déclarerait fondé à intervenir là où ses intérêts, sa sécurité ou ses ambitions l'appellent, et tout serait à recommencer. Il faut tenir bon sur ce principe.

Deuxièmement, il faut faire respecter l'autorité du Conseil de sécurité, et donc de ses résolutions. C'est vrai de toutes ses résolutions. Mais aujourd'hui, la question se pose particulièrement à propos de l'Iraq. La levée de l'embargo pétrolier a été subordonnée par les résolutions au démantèlement contrôlé de ses armes de destruction massive. L'Iraq doit donc satisfaire à ces conditions, et satisfaire complètement à ces conditions, mais seulement à celles-ci. Une fois cet objectif atteint, il faudra viser à réinsérer l'Iraq dans la communauté internationale et d'abord dans la région.

Il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir que le respect intégral par l'Iraq des résolutions pertinentes : toutes ces résolutions, rien que ces résolutions, ce qui suppose sa coopération sans réserve avec l'ONU et les instances habilitées à contrôler son désarmement.

Troisièmement, il faut accroître la représentativité du Conseil pour accroître sa légitimité. C'est pourquoi mon pays s'est prononcé en faveur d'un élargissement du Conseil de sécurité à de nouveaux membres, d'une part, à de nouveaux membres permanents, deux du Nord — l'Allemagne et le Japon ont tous les titres à y prétendre — et trois du Sud, et d'autre part, à de nouveaux membres non permanents du Nord et du Sud. Cet élargissement doit en même temps préserver l'efficacité du Conseil et ne pas l'empêcher d'exercer les responsabilités énoncées dans la Charte. Je souhaite que cette cinquante-troisième session fasse progresser cette réforme.

Quatrièmement, il faut accroître la capacité de notre Organisation à prévenir ou à régler les crises régionales. Il y a là beaucoup à faire. Alors que la communauté internationale vient de célébrer, dans la mélancolie, le cinquième anniversaire des accords d'Oslo, que reste-t-il du processus de paix au Proche-Orient et des espérances nées à Madrid? S'il n'y a plus aucune lueur dans la nuit, ce sont les feux de

la haine qui regagnent du terrain. La France a soutenu et soutient les efforts persévérants du Secrétaire d'État américain, mais nous ne voulons pas, si malheureusement ils devaient ne pas aboutir, nous retrouver sans perspective. C'est pour cela que le Président Chirac et le Président Moubarak ont proposé de réunir, à ce moment-là, une «conférence des pays décidés à sauver la paix». Ce souci de l'avenir a reçu un accueil encourageant. En liaison avec M. Amre Moussa, nous travaillons à enrichir notre proposition. Nous ne devons pas renoncer à répondre à l'aspiration des peuples de cette région à une paix durable et juste, dans le respect des résolutions et des accords conclus.

Une autre région en crise requiert notre attention. Six à sept États de l'Afrique des Grands Lacs, je le disais tout à l'heure, s'affrontent sur le territoire de la République démocratique du Congo, dans un enchevêtrement de problèmes de voisinage, de guérilla, d'affrontements ethniques, de réfugiés, de recherche de terres cultivables. Il est illusoire d'espérer un règlement séparé dans chacun de ces États. Cette crise de nature régionale appelle une solution régionale. C'est pourquoi mon pays a rappelé le projet de conférence pour la paix dans la région des Grands Lacs dont nous avons suggéré la tenue dès 1995. Cette conférence serait placée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Organisation de l'unité africaine, avec la participation active des États de la région. Plusieurs initiatives diplomatiques africaines vont dans ce sens. Nous soutenons ces efforts.

L'Afrique est actuellement le théâtre d'autres crises. Rendons hommage à l'action inlassable des représentants du Secrétaire général, et je salue ici en particulier la mémoire de Maître Blondin Beyé, mort en mission pour la paix.

Cinquièmement, il faut conforter le dispositif multilatéral du désarmement et de non-prolifération. Après les essais nucléaires en Asie du Sud dont chacun mesure les risques qu'ils comportent, nous devons confirmer et conforter le régime antiprolifération et poursuivre le processus de désarmement dans tous les domaines, nucléaire, conventionnel, chimique et biologique.

Notre premier objectif pour cela devrait être l'entrée en vigueur la plus rapide possible du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La France a été, avec le Royaume-Uni, le premier État doté de l'arme nucléaire à avoir ratifié ce Traité, et le seul à avoir achevé le démantèlement de son centre d'expérimentations. J'appelle tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à y souscrire, y compris l'Inde et le Pakistan, qui ont annoncé leur intention de ne plus procéder à des essais nucléaires.

Autre objectif dans ce domaine : un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à usage militaire. J'avais proposé, lors de la réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, le 4 juin dernier à Genève, que nous lancions cette négociation. Un traité de «cut off» universel non discriminatoire et vérifiable relancerait le désarmement.

Autre effort à poursuivre sans relâche : la prohibition des armes chimiques et biologiques. Faisons en sorte que la Convention d'interdiction des armes chimiques devienne universelle. Veillons aussi à ce que la Convention d'interdiction des armes biologiques soit rendue véritablement efficace par un dispositif de vérification.

Lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, c'est aussi empêcher la dissémination des vecteurs capables d'emporter de telles armes, tout en préservant bien sûr les usages civils utiles. Progresser dans la voie du désarmement classique, c'est appliquer la Convention d'Ottawa sur l'interdiction totale des mines qui entrera bientôt en vigueur.

Sixièmement, il faut continuer à lutter contre le sous-développement, dont le lien avec les crises n'est plus à démontrer. La France reste très engagée; elle est le second bailleur mondial d'aide publique au développement. Pour moderniser et rendre plus efficace son aide, elle a décidé une réforme de son dispositif de coopération et entend accroître la coordination avec les autres bailleurs de fonds, en premier lieu l'Union européenne. Plus de 60 % de l'aide à l'Afrique provient de l'Union européenne. L'aide européenne occupe également la première place en Amérique latine et la deuxième en Asie.

La France souhaite que les ressources du développement soient plus prévisibles. Le Secrétaire général a fait des propositions que nous accueillons dans un esprit constructif, en particulier l'idée d'un «compte pour le développement». Nous encourageons l'ONU à poursuivre ses réflexions dans ce domaine.

Septièmement, il faut travailler avec les organisations non gouvernementales. Elles représentent une capacité d'alerte, de proposition, de coopération concrète, favorable à l'édification d'un état de droit. Parallèlement, nous attendons beaucoup de l'action de Mme Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme, tant à la Commission des droits de l'homme qu'au sein des différentes institutions de l'ONU, qui doivent toutes, elles aussi, intégrer la dimension des droits de l'homme dans leurs activités.

Après plus de 10 ans de négociations, 1998 verra l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, texte nécessaire parce que ce sont ceux-là mêmes que les dictatures essaient d'étouffer et de menacer.

Cependant, même en consolidant le Conseil de sécurité, en confortant le Secrétaire général, même en traitant mieux d'autres crises ou d'autres dimensions de certaines crises, cela ne suffira pas. Nous devons reprendre l'initiative, et pour cela, étendre les efforts de régulation mondiale à d'autres domaines. Ce sera l'objet de mes derniers points.

Huitièmement, il faut étendre le domaine du droit dans toutes ses composantes. Le Statut d'une Cour pénale internationale de nature permanente a été adopté à Rome après d'intenses négociations. Il constitue un progrès majeur dans la lutte contre l'impunité des plus grands criminels. La France l'a signé parmi les premiers. Le Statut réalise une synthèse indispensable des différentes traditions juridiques qui existent dans le monde et un équilibre entre les compétences de la Cour et les attributions du Conseil de sécurité, ce qui est bien conforme à l'esprit et à la vocation des Nations Unies. Nous souhaitons que ceux des pays qui demeurent réticents puissent nous rejoindre.

Sur un autre terrain juridique, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a franchi une étape historique dans le respect universel des normes fondamentales du travail avec la déclaration adoptée lors de sa quatre-vingt-sixième conférence, et qui engage les 174 États membres de l'Organisation.

Le 11 novembre 1997, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a adopté la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme. Il s'agit du premier cadre normatif guidant la communauté internationale, dans un domaine de la recherche scientifique dont les avancées bouleversent déjà nos conceptions traditionnelles de la vie et de l'organisation sociale. La France présente un projet de résolution, demandant à l'Assemblée générale de faire sienne cette Déclaration universelle.

Neuvièmement, il faut contenir et réduire le fléau du crime organisé, et d'abord de la drogue. Le trafic illégal de drogues représente aujourd'hui un montant de l'ordre de 500 milliards de dollars, soit 8 à 10 % du commerce mondial, et les opérations de blanchiment représentent, selon le Fonds monétaire international, entre 2 et 5 % du produit intérieur brut mondial.

Lors de la session extraordinaire tenue à New York, en juin dernier, nous avons décidé de mettre davantage l'accent sur la réduction de la demande de drogues, en plus de l'action menée jusqu'ici sur l'offre. Faisons-le.

Dixièmement, il faut combattre le terrorisme sous toutes ses formes, quels qu'en soient les auteurs et leurs motivations.

La récente Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif est une avancée importante, mais cela ne suffit pas. Nous devons aussi nous donner les moyens de traquer les financiers et les commanditaires des attentats. La France propose la négociation d'une convention universelle contre le financement du terrorisme.

Il s'agit de définir des mécanismes concrets de répression et d'entraide judiciaire contre les financiers du terrorisme. Des sanctions efficaces, telles que la saisie ou le gel des biens des organisations ou des individus ayant participé à des actes terroristes, devraient être prévues. Des mesures novatrices, par exemple l'impossibilité d'opposer le secret bancaire aux instances judiciaires chargées d'enquêter sur un attentat terroriste, seraient à introduire. Si nous en avons la volonté, nous pouvons lancer cette négociation dès la fin de la présente Assemblée générale.

Le Président Clinton parlait ici lundi de cette lutte comme d'une obligation commune. C'est exact. Il en est une autre : s'attaquer aux causes multiples qui nourrissent le terrorisme.

Onzièmement, il faut remédier non seulement aux diverses crises financières actuelles mais au dysfonctionnement du système financier international en tant que tel. C'est bien cela qui est en cause, comme le montrent les appels qui se multiplient à un «nouveau Bretton Woods». La globalisation financière est devenue un cheval fou. Il faut d'urgence dégager de nouveaux moyens; il est de la responsabilité de chaque État d'y apporter sa contribution. Il faut aussi définir de nouvelles règles adaptées aux réalités financières d'aujourd'hui. Mon pays transmet aujourd'hui à ses partenaires européens des propositions pour lutter contre l'instabilité financière internationale.

Le Fonds monétaire international (FMI) doit rester naturellement le pivot. Mais un FMI plus légitime, plus efficace, travaillant sur la base d'orientations politiques et stratégiques claires et réalistes, coopérant avec les autres institutions compétentes, organisant le dialogue entre pays industrialisés et pays émergents, veillant à la transparence

du système financier et à la prise en compte des réalités économiques, sociales et politiques des pays partenaires, un Fonds monétaire international détectant les signes avant-coureurs des crises et les prévenant.

Dans cette transformation, à laquelle le Directeur général du Fonds monétaire international apporte lui-même une importante contribution, et pour mieux stabiliser la situation économique et monétaire internationale et soutenir la croissance mondiale, l'Europe jouera un rôle d'autant plus important qu'elle achève la mise en place en son sein de sa monnaie unique, l'euro et qu'on en mesure déjà par anticipation les effets bénéfiques.

De la période contrastée que nous traversons, faite de progrès inédits et de crises qui risquent d'annuler les efforts accomplis notamment sous l'égide de l'ONU, peuvent naître des avancées supplémentaires dans l'édification d'un monde plus juste, plus pacifique, si nous le voulons tous.

Le monde actuel a besoin de règles. L'Organisation des Nations Unies doit en rester le cadre fédérateur et la Charte la référence. Conserver ce qui a fait ses preuves, adapter ce qui doit l'être, inventer de nouvelles formes de régulation, voilà trois axes pour notre travail.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, S. E. M. Lamberto Dini, à qui je donne la parole.

M. Dini (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale qui est, j'en suis sûr, la garantie du succès de la cinquante-troisième session. Par la même occasion, je voudrais remercier votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, de la manière remarquable avec laquelle il a géré les problèmes difficiles qui se sont posés l'année dernière.

Quant aux questions de plus grande portée auxquelles l'Assemblée générale sera confrontée dans l'année à venir, l'Italie fait sienne et appuie la déclaration prononcée mardi par le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

Moins de 10 ans se sont écoulés depuis les jours d'euphorie qui ont suivi la chute du mur de Berlin. Alors que cette décennie commençait, chacun parlait du «nouvel ordre mondial». Beaucoup pensaient que nous étions à l'aube d'une ère nouvelle de stabilité, de liberté, de prospérité. Dans les années qui ont suivi, nous avons effectivement pu constater une croissance rapide de l'économie mondiale,

mais nous avons également vu surgir de nouvelles formes de nationalisme, d'hostilités ethniques et d'actes d'agression.

Nos peuples se sont mis à appréhender l'avenir, face aux performances des marchés boursiers, à l'instabilité interne dans de nombreuses régions du monde, à l'échec des institutions financières, à la montée d'un terrorisme imprévisible, aux vagues irrésistibles d'immigration, à l'afflux constant de réfugiés et à la résurgence d'ambitions nucléaires déplacées. Dans certains pays, il a suffi de quelques courts mois de crise pour effacer les progrès réalisés par une génération entière.

De telles crises ont mis en lumière l'équilibre inadéquat entre le pouvoir du marché et le pouvoir des institutions. La mondialisation et la libéralisation ont certes de grands mérites. Elles ont forcé les classes politiques nationales à mettre de l'ordre dans les finances publiques et à encourager l'efficacité économique. Mais un marché mondialisé exige une certaine dose de gouvernement mondial, reposant sur la conviction que la prospérité de chaque État ne saurait être séparée du bien-être de la communauté internationale, un gouvernement dont la force réside dans la démocratie des institutions. Comme le Secrétaire général Kofi Annan l'a souligné dans son discours, la mondialisation exige un bon gouvernement.

C'est la raison pour laquelle il est urgent que nous renforçons notre direction internationale. Les institutions ne sont pas encore suffisamment fortes pour assumer une telle direction, pour rétablir la confiance, apporter des changements, stabiliser l'économie mondiale, garantir la croissance et protéger les plus vulnérables d'entre nous dans la course pour le développement. Les technologies, les communications et le marché progressent à un rythme beaucoup plus rapide que la politique et que les institutions, ce qui crée un fossé qui va s'élargissant.

Dans les dernières années de ce siècle, le défi que nous devons relever est de renforcer les institutions et leur capacité de coordonner l'action des gouvernements. La mondialisation a une incidence sur les idéologies et les comportements, sur les sociétés et les institutions. L'ouverture des marchés à la concurrence doit s'accompagner d'une coopération renforcée entre le plus grand nombre possible d'États. Le fardeau de la responsabilité repose sur les épaules des nations les plus fortes, en particulier celles du Groupe des Sept. Elles ont le devoir de montrer leur solidarité, en transformant leurs privilèges en avantages pour l'humanité tout entière.

Le système des institutions internationales a pour principale référence l'Organisation des Nations Unies, qui est l'autorité suprême. C'est l'ONU qui doit être le moteur dans le réexamen du réseau d'interdépendance. Comme l'industrialisation à ses premiers jours, la mondialisation est à la fois source de progrès considérables et de déséquilibres dangereux. Elle nécessite donc une direction avisée. Aucun pays ne peut en tenir seul le gouvernail, quelque grande que soit sa puissance politique, économique et militaire. Notre siècle s'achève sur la revitalisation des institutions sur lesquelles nous pourrions ensuite ériger les trois piliers de la stabilité : la prospérité, la sécurité et le respect des libertés fondamentales.

Le premier pilier de la stabilité est une gestion de l'économie qui empêche les crises de dégénérer en catastrophes. Le moment est venu d'améliorer les règles de conduite qui régissent le développement du marché mondial. Bien que ces règles soient imparfaites et ne soient pas toujours respectées, nous devons affirmer notre conviction qu'il est important et approprié de les appliquer. C'est là le secret de leur succès. Il incombe aux pays dont l'économie est plus forte de garantir la continuité du développement du marché. Ils doivent être les acheteurs, les prêteurs et les garants ultimes si nous voulons instaurer la confiance et éliminer la menace d'une récession mondiale. Les forces qui animent l'économie mondiale sont les mêmes que celles qui défendent les libertés fondamentales : la circulation de l'information et des idées, l'ouverture des frontières et des sociétés, la primauté du droit et le respect des droits individuels. Les défis à relever s'agissant de l'économie sont les mêmes que dans le domaine des libertés.

Parfois, les marchés sont animés par une logique à court terme qui privilégie les bénéfices d'aujourd'hui au détriment de la croissance de demain. Ils réalisent des référendums permanents, mais instantanés. Les marchés boursiers n'évoluent pas toujours au même rythme que l'économie et la société. Des progrès technologiques ininterrompus peuvent amener de nombreuses personnes à être exclues du marché du travail. Les graves crises économiques et financières survenues récemment montrent que la diminution du rôle de l'État ne favorise pas toujours la croissance du marché. Plutôt que de renforcer les libertés, le marché ne fait parfois qu'accroître le pouvoir des plus forts. Il est dangereusement illusoire de croire que le secteur économique peut être détaché du système politique, du contexte social et de l'histoire des nations. Il ne peut y avoir d'économie saine sans État fort, sans primauté du droit, sans cohésion et protection sociales — en d'autres termes, sans respect des peuples ou une connaissance de leur histoire.

Les partisans du marché ne doivent pas se transformer en porte-étendard d'un nouvel intégrisme. Les institutions financières internationales doivent savoir comment associer la théorie à la pratique et éviter d'adopter des stratégies qui nuisent à la société et déstabilisent le système politique dans le seul but de défendre le marché. Elles doivent appliquer des politiques et des réformes qui réduisent au minimum les risques moraux lors de leurs opérations de sauvetage. Elles doivent considérer la société dans son ensemble et pas seulement dans ses dimensions financières. Autrement, certains vont se rebeller contre le marché ou vont le fuir.

L'ONU et la communauté internationale peuvent compter sur la cohésion renouvelée de l'Union européenne. La monnaie européenne, l'euro, exige de nouvelles responsabilités au plan international en tant que dépositaire de valeurs, devise-titre et monnaie de réserve. Elle permettra à l'Union d'exporter des normes qu'elle ne serait pas capable autrement de préserver, telles que la stabilité, la concurrence et la solidarité sociale. L'Union européenne n'a pas l'intention de se cacher derrière l'écu de son euro. Elle ne nourrit pas l'illusion d'être une oasis de prospérité à l'abri des tempêtes du monde.

Les responsables politiques européens sont les premiers à avoir redéfini les limites de la souveraineté nationale. Aujourd'hui, l'Union européenne, avec sa monnaie unique, s'appête à devenir une entité politique et à participer à ce titre à la direction des affaires mondiales afin de réduire la fragilité des systèmes complexes qui régissent le monde. Il ne suffit pas d'avoir de grands pouvoirs nationaux. Le moment est venu pour l'Union européenne également de devenir une «nation chef de file». Le moment est venu de perfectionner encore les règles qui nous ont permis d'unifier le continent et de bannir la guerre à l'intérieur de nos frontières.

Au Sud, l'Europe est confrontée à un déferlement de vagues d'immigration. L'Europe est bien consciente des motivations qui poussent vers ses rives tous ceux qui tentent d'échapper à des tendances démographiques accablantes. L'Europe sait que la seule solution réside dans l'application d'une politique ambitieuse de solidarité et de développement. Sinon, à l'instar du Roi Canut, elle ne ferait que tenter de refouler la mer d'un geste de la main.

Nos politiques de coopération doivent être revitalisées afin qu'elles contribuent à combler l'écart qui sépare le Nord et le Sud. Le Conseil économique et social, dont la présidence sera assumée par l'Italie au début de l'année prochaine, peut jouer un rôle vital pour éliminer la pauvreté

et pour aplanir les différences qui existent entre les deux hémisphères et concilier leurs besoins.

Des institutions rénovées devront aussi prendre en considération le deuxième pilier de la stabilité : la sécurité. L'ONU doit jouer ici aussi un rôle central. Je ne fais pas allusion uniquement à son rôle traditionnel de participation directe aux opérations de maintien de la paix. L'Italie, je tiens à le souligner, continue à fournir à ces opérations une solide base logistique ainsi que des contingents et des ressources, et elle propose depuis longtemps de rendre ces opérations plus efficaces.

Je fais aussi allusion à l'innovation à venir : l'établissement de relations plus étroites avec d'autres institutions, dont l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), à laquelle la communauté transatlantique confie sa défense. L'Alliance atlantique redéfinit sa stratégie, sa mission et sa composition, mais elle réexamine aussi ses relations avec l'ONU dans un nouvel esprit. Elle compte sur l'Organisation pour renforcer sa légitimité, afin d'élargir la portée de sa mission. Il s'agit là d'un autre aspect vital du système d'institutions qui peut garantir la paix et la stabilité et sur lequel nous devons fonder notre avenir.

La paix est aussi menacée par le réveil des tentations de brandir des armes nucléaires dans le but de rétablir les équilibres régionaux, de rehausser le prestige national et de consolider l'unité nationale. Bien que de tels objectifs puissent être légitimes, ils deviennent totalement illusoire s'ils sont liés à la prolifération des armes de destruction massive, qui menacent le droit même à la vie. Dans le cadre du renforcement des institutions, nous devons, de façon prioritaire, détruire les ambitions insensées qui s'appuient sur des armes meurtrières. Nous devons plutôt nous efforcer de parachever le régime de non-prolifération et de le rendre plus efficace et plus universel.

La sécurité est compromise par un type de terrorisme qui devient de plus en plus irrationnel, qui menace les fragiles processus de paix, qui privatise la terreur et qui oriente sa haine principalement, mais pas exclusivement, vers le monde occidental et les valeurs qu'il incarne. Nous devons donc redoubler d'efforts communs pour lutter contre ce fléau.

Les droits individuels constituent la troisième composante du renforcement institutionnel, de même que la prospérité et la sécurité. Le marché et les libertés fondamentales, comme nous le constatons de plus en plus, constituent les deux faces de la même médaille. Mais les droits de l'homme demeureront sans doute abstraits ou illusoire si

l'ONU ne peut les faire respecter dans l'intérêt de tous les individus et, le cas échéant, contre la volonté de leurs gouvernements.

La communauté internationale, et chacun de nous individuellement, devons nous engager plus à fond pour sauvegarder ces droits. Le critère de développement de notre civilisation est la protection que nous accordons aux groupes sociaux les plus faibles et les plus vulnérables et je pense d'abord aux enfants qui sont victimes d'atrocités. Les médias commencent à peine à rendre compte des véritables dimensions de ces tragédies.

Le Statut de la Cour pénale internationale, adopté à Rome, représente probablement le plus grand progrès institutionnel accompli depuis la Charte de San Francisco. Dans ce domaine et à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, cet événement confère une importance et une universalité au système de valeurs de la Charte. Mais là aussi, nous devons poursuivre notre chemin. Je demande donc à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait — et ils constituent la majorité — de signer le Statut et d'envisager sa ratification rapide.

Le Conseil de sécurité est au coeur de toute réforme. Il ne suffit pas de renforcer les institutions; nous devons les rendre plus démocratiques et plus représentatives. Et c'est sur ces concepts de démocratie et de représentativité que porte le futur débat concernant le Conseil de sécurité.

Des progrès appréciables ont été réalisés au cours des derniers mois en vue de proposer des mesures visant à améliorer la transparence et les méthodes de travail du Conseil : une plus grande ouverture des consultations officielles, une participation accrue des pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix et aux forces multilatérales, des séances d'information du Président en exercice plus rapides et plus complètes sur les activités du Conseil, et la distribution immédiate des textes et documents examinés par le Conseil.

Mais il reste des blocages en ce qui concerne la question de l'élargissement du Conseil. Le Gouvernement italien souhaiterait appuyer toute formule raisonnable dans la mesure où elle ne gêne pas la création éventuelle d'un siège européen commun au Conseil, n'écarte pas l'Italie des autres grands pays industriels et n'accroît pas le nombre de pays «plus égaux» que d'autres, transformant la majorité des États Membres de protagonistes en simples spectateurs.

Le problème majeur est celui des principes et des critères. L'Italie continuera d'apporter une contribution

active à cette question fondamentale pour la paix et la stabilité internationales. Elle continuera de lutter pour un Conseil de sécurité plus démocratique, efficace et géographiquement représentatif. Personne ne doit se sentir exclu. Chaque pays, quelles que soient sa taille ou son importance, peut apporter une contribution et une expérience aux autres.

Étant donné la situation d'impasse en ce qui concerne l'accroissement du nombre de sièges permanents, nous nous demandons s'il ne serait pas plus avisé de se concentrer — pour le moment — sur une augmentation des sièges non permanents. Le règlement de la question de l'accroissement du nombre de sièges électifs pour chaque groupe régional permettrait un accès plus facile de tous les États Membres au Conseil de sécurité. Après tout, c'est la même solution qui a été adoptée en 1963 lors du précédent — et unique — élargissement du Conseil.

Quant à la méthode à suivre pour y parvenir, nous pensons que s'agissant d'une question aussi vitale, il est fondamental que toute décision impliquant un amendement de la Charte soit adoptée à une majorité des deux tiers de tous les États Membres, comme stipulé à l'Article 108 de la Charte.

Telles sont certaines de nos suggestions pour une «révolution tranquille» de l'Organisation à laquelle le Secrétaire général, M. Kofi Annan, se consacre avec passion. Nous lui sommes reconnaissants pour ses efforts.

Le siècle qui va s'achever nous a appris qu'il n'y a pas de solution définitive et complète. Bien que les institutions soient imparfaites, elles constituent des instruments malléables. Nous avons la lourde charge de les améliorer afin qu'elles deviennent la main visible de la stabilité avec celle — invisible — du marché. Les institutions sont le seul pouvoir réellement indispensable.

M. Ba-Jammal (Yémen), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, S. E. M. Rashid Abdullah Al-Noaimi.

M. Al-Noaimi (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter au Président les félicitations de la délégation des Émirats arabes unis pour son élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sa direction avisée et sa grande expérience diplomatique dans le domaine des affaires internationales contribueront au

renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le monde d'aujourd'hui.

Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la session précédente. Nous tenons également à exprimer notre vive reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses efforts visant à maintenir la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde.

À l'aube du troisième millénaire, la communauté internationale connaît des transformations radicales dans les relations internationales, dont les effets se font sentir sur la vie des peuples. Les divers facteurs liés à l'ouverture et à la mondialisation incarnés par certains de ces changements n'ont pas eu un effet positif pour tous mais ont eu pour résultat des niveaux très divers de développement socioéconomique parmi les États. Ils ont également fait naître de nouveaux types de problèmes exigeant des solutions durables et concertées au niveau international.

Il existe aujourd'hui une prise de conscience accrue dans le monde quant à l'impératif de réformer et de développer l'ONU en tant qu'instrument international majeur, chargé d'examiner les problèmes mondiaux d'aujourd'hui et de réaliser l'équilibre, la transparence et la justice dans les relations entre pays.

Nous appuyons par conséquent les positions du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 concernant ces questions cruciales, notamment celles qui sont du ressort de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que celles de la réforme du Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Nous demandons également un renforcement de la coordination, de la coopération et du dialogue entre l'ONU et les organisations régionales afin de mobiliser et de compléter les efforts collectifs internationaux visant à examiner les nombreuses questions à notre ordre du jour.

Le monde a assisté au déploiement d'efforts constructifs dans le domaine du droit international, dont les plus importants ont abouti à la conclusion d'un certain nombre de conventions internationales. Le plus récent de ces efforts a conduit à la création, à Rome, d'une Cour pénale internationale que nous considérons comme un pas important vers la défense des principes des droits de l'homme dans le monde entier. Nous demandons également la réactivation du rôle de la Cour internationale de Justice, instrument juridique essentiel pour le règlement des différends entre États.

Les événements politiques qui se sont déroulés dans le monde, et notamment dans la région du golfe Persique, ont montré que des solutions durables aux différends régionaux ne peuvent être obtenues que par des moyens et des méthodes pacifiques s'inspirant des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Forts de cette conviction et fidèles à ces principes, les Émirats arabes unis ont adopté une sage politique dans leur quête d'une solution pacifique à la question de l'occupation par la République islamique d'Iran de leurs trois îles — la Grande Tumb, la Petite Tumb et Abou Moussa — qui relèvent de leur souveraineté nationale et font partie intégrante de leur territoire.

Le fait que l'Iran persiste à occuper illégalement ces îles en y renforçant sa présence, et le fait qu'il impose une politique du fait accompli par la multiplication de mesures militaires et civiles conçues pour modifier leur caractère historique, démographique et juridique, sont une source de graves tensions et de vives préoccupations dans la région. Ce comportement est contraire aux relations de bon voisinage, à la coexistence pacifique et à l'instauration de la confiance, ainsi qu'à la Charte des Nations Unies comme à la Charte de l'Organisation de la Conférence islamique. De telles mesures sont également incompatibles avec les approches adoptées par les membres du Conseil de coopération du Golfe, lesquels demandent le règlement des différends actuels par des moyens pacifiques afin d'instaurer une sécurité et une stabilité permanentes dans la région et de renforcer les relations et les intérêts communs entre les États membres du Conseil de coopération du Golfe et l'Iran.

En conséquence, nous réitérons de cette tribune notre appel au Gouvernement iranien, pays ami, pour qu'il fasse preuve d'une vraie volonté politique et accepte notre initiative pacifique authentique, appuyée par tous les États frères et amis, soit en engageant un dialogue avec nous et en entamant des négociations bilatérales permettant d'absorber cette question dans son cadre juridique et historique, et non pas d'un point de vue purement formel, soit en acceptant d'en saisir la Cour internationale de Justice afin de parvenir à un règlement juste et permanent propre à mettre fin à l'occupation iranienne de nos trois îles. Nous répétons une fois de plus que cet appel en faveur d'une résolution pacifique de ce différend est dicté par la nature de nos relations historiques avec l'Iran et est l'expression de notre attachement aux principes fondamentaux qui régissent les relations internationales. C'est également dans l'intérêt de la sauvegarde de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans notre région et dans le monde entier.

Les Émirats arabes unis réaffirment qu'ils appuient tous les efforts et tentatives faits par le Secrétaire général de

l'Organisation des Nations Unies pour parvenir par des moyens pacifiques à la reprise des activités de la Commission spéciale en Iraq. Mais nous considérons qu'afin d'éviter toute nouvelle escalade ou de nouvelles tensions dans la région, et compte tenu de l'importance que revêtent la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et la non-ingérence dans ses affaires internationales, il est nécessaire de continuer à développer le programme «pétrole contre nourriture» et d'en améliorer le fonctionnement afin de répondre aux besoins humanitaires du peuple frère iraquien et d'alléger ses souffrances infinies. En même temps, nous exhortons le Gouvernement iraquien à appliquer intégralement toutes les résolutions pertinentes de la légalité internationale — notamment celles qui ont trait à la libération des prisonniers et des détenus de guerre, des citoyens du pays frère du Koweït et d'autres États — et à achever de restituer les biens koweïtiens afin de garantir la levée des sanctions imposées à l'Iraq et de lui permettre de reprendre le rôle qui lui revient aux niveaux régional et international.

Le processus de paix au Moyen-Orient se trouve, dans tous ses volets, dans une dangereuse impasse à la suite de l'adoption par le Gouvernement israélien d'une politique qui consiste à revenir graduellement sur tous les engagements et les obligations auxquels il avait souscrit dans le cadre de ce processus. L'aspect le plus dangereux de cette politique est la décision qu'a prise ce gouvernement de continuer d'implanter des colonies juives supplémentaires dans les territoires palestiniens occupés et d'autres territoires arabes, notamment dans la ville de Jérusalem et dans le Golan syrien. Il se livre quotidiennement à des crimes atroces et inhumains contre les Palestiniens et d'autres habitants arabes, en violation flagrante des principes fondamentaux sur lesquels se fondent ce processus et la quatrième Convention de Genève de 1949.

Conscients du danger inhérent à la perpétuation par Israël de ces actes illégaux, nous pensons qu'il est nécessaire d'agir de façon décisive au niveau de la communauté internationale tout entière — et en particulier des États qui ont parrainé le processus de paix et de l'Union européenne — pour exercer des pressions supplémentaires sur Israël et l'obliger ainsi à respecter ses obligations juridiques, et pour exiger qu'il reprenne les négociations, sans conditions, sur les différents volets du processus de paix, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe «terre contre paix». Nous exprimons également notre appui sans faille au peuple palestinien dans sa quête pour l'autodétermination et dans son aspiration légitime à créer un État indépendant sur son sol national, avec Jérusalem comme capitale. De même, nous appuyons

la position du Gouvernement libanais, qui exige qu'Israël applique intégralement la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demande à Israël de mettre fin sans conditions à son occupation militaire du Sud-Liban et de la vallée de la Bekaa occidentale.

La création d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive dans les régions du Moyen-Orient et du golfe Persique est une exigence qui vient compléter le processus de paix et qui constitue un facteur essentiel de sécurité et de stabilité dans ces régions. Par conséquent, la communauté internationale doit exiger que le Gouvernement israélien adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et place ses installations nucléaires sous le régime de contrôle et de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les mesures internationales qui ont pu être prises jusqu'à présent dans le domaine du désarmement mondial n'ont pas eu une portée vraiment mondiale, surtout au regard de la course aux armements et des essais d'armes nucléaires et autres armes interdites qui ont lieu actuellement. Cela ne fera pas avancer le règlement des différends actuels entre États, mais conduira plutôt à un déséquilibre au niveau de la sécurité régionale, comme c'est le cas entre l'Inde et le Pakistan et dans d'autres régions.

C'est pourquoi nous demandons instamment à ces deux pays amis de faire preuve de retenue, de renoncer au recours à la force et de reprendre le dialogue et les négociations, en vue d'atténuer les tensions et de régler leurs différends actuels de manière pacifique dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité dans la région. Nous engageons également les États officiellement dotés d'armes nucléaires et ceux qui sont en possession de telles armes à revoir leur politique en la matière, à s'abstenir d'appliquer deux poids, deux mesures et à promouvoir des mesures destinées à créer un climat de confiance entre les États. L'Organisation des Nations Unies doit apporter une contribution décisive pour combler ces lacunes et instaurer un monde de paix et de stabilité, à l'abri des tensions et de la menace de l'utilisation de telles armes prohibées et de leurs effets dévastateurs sur l'humanité.

Si nous apprécions l'action des forces de maintien de la paix des Nations Unies dans certaines régions du monde, action menée en coopération avec les organisations régionales pour faire face aux conflits et aux guerres civiles et régionales, et pour les contenir, nous sommes toujours préoccupés par la persistance des crises dans d'autres parties du monde, telles que l'Afghanistan, la Somalie, la région des Grands Lacs, l'Angola, et d'autres foyers de tension. Les derniers exemples en sont les différends entre l'Éthiopie et l'Érythrée, entre l'Iran et l'Afghanistan, et la

situation au Kosovo, où les droits fondamentaux des musulmans sont violés de manière flagrante par les forces serbes yougoslaves dont nous condamnons vigoureusement les agissements car ils vont à l'encontre des normes et principes internationaux juridiquement contraignants. L'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, doit assumer la responsabilité qui lui incombe de mettre fin à ces conflits et à ces violations, et devrait promouvoir la participation des organisations régionales à la recherche de solutions pacifiques appropriées à ces problèmes. Nous engageons également les parties intéressées à coopérer à ces efforts en manifestant la volonté politique nécessaire pour régler leurs différends par des moyens pacifiques.

Les Émirats arabes unis condamnent vigoureusement les actes terroristes qui ont été commis récemment dans certains États africains, entraînant de lourdes pertes en vies humaines et des dommages matériels importants. Du fait de sa responsabilité morale et humanitaire, la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour protéger les civils et leurs droits, et faire face au phénomène du terrorisme, quelles que soient son origine ou sa forme. Toutefois, la lutte contre ce phénomène dangereux ne devrait pas être menée de manière unilatérale ou prendre la forme d'actes de revanche militaire aveugles qui détruisent vies et biens, mais doit être menée par le biais d'actions internationales concertées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, afin d'assurer l'élimination de toutes les causes profondes et de toutes les manifestations du terrorisme, et préserver ainsi la sécurité et la stabilité des sociétés et l'intégrité territoriale des États.

La conjoncture économique et financière mondiale présente toujours de nouveaux défis qui ont des incidences diverses sur le développement. Malgré la libéralisation des échanges commerciaux, l'ouverture des marchés et la mondialisation de l'économie qui ont caractérisé les relations internationales, les pays en développement, qui représentent la majorité des habitants de la planète, continuent de connaître une multitude de problèmes — en particulier l'augmentation du chômage, de l'analphabétisme et de la pauvreté, sans parler de l'endettement et du service de la dette, ainsi que de la diminution de l'aide humanitaire et de l'aide au développement — qui ont alourdi le fardeau de nombre de ces pays, notamment les moins avancés. Leurs problèmes de développement s'en trouvent ainsi accrus, ce qui favorise la création d'un État d'instabilité et de désintégration sociale.

Les crises économiques et financières qui frappent depuis peu l'Asie du Sud-Est et d'autres régions représentent non seulement des obstacles pour le développement

durable mais mettent également en lumière les déséquilibres évidents des systèmes commerciaux, économiques et monétaires mondiaux. Aussi demandons-nous l'élaboration de stratégies économiques et financières mondiales pour remédier aux causes réelles de ce phénomène afin de parvenir à la stabilité dans les systèmes financier, économique et commercial mondiaux. Cela implique également la nécessité de réformer les institutions internationales traitant des questions de développement et de questions financières afin qu'elles puissent s'adapter à l'évolution de la situation économique dans le monde et contribuer efficacement à l'examen de nombre de ces problèmes. Il faudra également que soit engagé un dialogue Nord-Sud approfondi et objectif, permettant d'atteindre les buts partagés par les pays développés et les pays en développement.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que les débats actuels de l'Assemblée mèneront à l'adoption de résolutions constructives répondant à nos préoccupations telles qu'elles apparaissent dans l'ordre du jour de notre session pour le bien, la prospérité, la sécurité et la stabilité de nos États et de nos peuples.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, S. E. M. Jean-Charles Okoto Lolakombe.

M. Okoto Lolakombe (République démocratique du Congo) : Je voudrais avant toute chose m'acquitter du noble devoir de joindre ma voix à celle de ceux qui m'ont précédé du haut de cette tribune pour féliciter S. E. M. Didier Operti pour son élection à la présidence de la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je suis convaincu qu'avec la collaboration efficace des membres élus de son Bureau, il ne ménagera aucun effort pour assurer un aboutissement heureux de nos travaux.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à S. E. M. Hennadiy Oudovenko, pour la compétence avec laquelle il s'est honorablement acquitté de sa lourde tâche en qualité de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session ordinaire.

La cinquante-troisième session de l'Assemblée générale a lieu au moment où mon pays, la République démocratique du Congo, est victime, depuis le 2 août de l'année en cours, d'une agression armée dans le chef de ses voisins du Rwanda et de l'Ouganda. La gravité des actions menées par ces deux pays envahisseurs, États parties aux nobles idéaux contenus dans les Chartes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine,

m'oblige à m'attarder longuement sur ce différend, dans l'espoir d'aider à une meilleure compréhension du psychodrame qui se joue, actuellement, autour de la République démocratique du Congo, ma chère patrie.

Pour permettre à notre Assemblée de mieux appréhender cette situation de guerre et toutes ses conséquences, un rapport succinct des faits s'avère indispensable.

Le 27 juillet 1998, le Président de la République démocratique du Congo, Mzee Laurent-Désiré Kabila, après consultations avec ses pairs rwandais et ougandais, prend la décision souveraine de mettre fin à la coopération technique militaire rwandaise et à la présence des troupes étrangères sur l'ensemble du territoire national.

Lorsque les troupes rwandaises quittent le territoire congolais, on remarque que certains Tutsis d'origine rwandaise, surnommés Banyamulenge leur emboîtent le pas.

Une semaine plus tard, les villes congolaises frontalières du Rwanda, à savoir Goma, Bukavu et Uvira, passent sous le contrôle d'éléments armés venus de ce pays voisin.

Dès le 6 août, commencent les rotations d'avions entre Goma et Kitona, à l'Ouest du pays, et ce, via Kigali, sur une distance de plus de 2 000 kilomètres. Après avoir abattu un des pilotes civils qui refusait de s'exécuter, ces aéronefs ont été détournés de l'aéroport de Goma pour acheminer des troupes et du matériel de guerre vers l'Ouest, sous le commandement de M. James Kabarehe, ex-chef d'état-major du Congo.

Au même moment, des colonnes de véhicules blindés et d'autres équipements militaires, en provenance de l'Ouganda, franchissent la frontière sous prétexte de défendre leurs intérêts au Congo.

Dans leur progression, en dépit des protestations du Gouvernement congolais qui a exigé leur retrait immédiat, les troupes ougandaises ont investi le jeudi 13 août 1998, la ville de Bunia dans la province orientale.

Le même jour, le barrage hydroélectrique d'Inga est occupé par les forces de la coalition rwando-ougandaise. Ces dernières sabotent les installations aux fins de priver la capitale Kinshasa d'électricité et d'eau potable.

Le 23 août 1998, les troupes ougandaises attaquent la ville de Kisangani, toujours dans la province orientale, au Nord-Est, qu'elles occuperont plus tard.

Ces faits et actes de violence, confirmés par ailleurs de sources indépendantes prouvent à suffisance l'agression de Kigali et de Kampala dans le vaste complot visant la balkanisation de la République démocratique du Congo. Tout ceci au mépris du droit international et du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, tel qu'il découle de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine.

Aussi, l'un des deux pays assaillants, en l'occurrence l'Ouganda, ne s'est pas gêné de reconnaître publiquement que ses troupes occupent certaines positions en République démocratique du Congo.

Comme vous l'aurez constaté, ce que certains médias appellent abusivement une rébellion venue de l'Est, n'est qu'une conspiration éhontée de déstabilisation politique et économique de mon pays, cachant mal la convoitise rwando-ougandaise sur les nombreuses ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

La République démocratique du Congo paie une fois de plus un lourd tribut du fait de cette guerre qui lui est imposée de l'extérieur, et dont les innombrables illustrations en sont les massacres de milliers de Congolais innocents, dont des religieux, des femmes, des enfants et des vieillards à l'Est tout comme à l'Ouest. Ces crimes crapuleux nous font penser aux tueries perpétrées contre les réfugiés hutus par les éléments de la même Armée patriotique rwandaise. Il y a également eu des déportations massives des populations du Kivu vers le Rwanda et dont le sort reste inconnu; des exécutions sommaires de prisonniers de guerre; le démantèlement, le sabotage et la destruction des infrastructures industrielles, portuaires et économiques du pays. À ce jour, les dégâts sont évalués à environ 3 milliards de dollars américains pour la seule ville de Matadi. La coupure pendant plus de trois semaines de la fourniture de l'énergie électrique et de l'eau dans la capitale Kinshasa, ville de plus de 6 millions d'âmes, a constitué un véritable drame humanitaire, illustré notamment par des stocks importants de vivres frais, déclarés impropres à la consommation; d'innombrables cas de décès signalés dans des hôpitaux, faute de moyens pour les médecins d'intervenir dans les conditions que requiert l'exercice de leur noble métier; le report *sine die* de la campagne de vaccination contre la poliomyélite décrétée par l'Organisation mondiale de la santé et cela avec des conséquences incalculables sur la vie de nos enfants, grave hypothèque pour l'avenir du pays.

En dépit de cette situation d'agression, la République démocratique du Congo, nation éprise de paix et respectueuse des conventions internationales, réaffirme son attachement aux principes édictés par la Charte des Nations Unies et sa foi inébranlable à favoriser la culture de la paix dans la région des Grands Lacs.

La première manifestation de cet idéal a consisté pour le Gouvernement de salut public à saisir le Conseil de sécurité et le Secrétaire général des Nations Unies de la question en vue d'obtenir le retrait immédiat et inconditionnel des forces d'occupation.

La réaction de la communauté internationale ne fut pas, hélas, à la hauteur de la gravité de la situation qui prévaut en République démocratique du Congo. Même l'un des organes les plus importants du système des Nations Unies, en l'occurrence le Conseil de sécurité, se contentera, après plusieurs tergiversations, de rendre publiques quelques déclarations pleines d'ambiguïté, appelant au cessez-le-feu et au retrait des troupes étrangères, sans les nommer malheureusement. Par contre, dans les cas comparables, au Kosovo, en Bosnie, et au Koweït, le Conseil de sécurité s'est impliqué promptement et matériellement afin d'y rétablir la paix. Pourquoi le silence de la communauté internationale, et plus particulièrement du Conseil de sécurité? Cette politique de deux poids deux mesures, que le Conseil de sécurité entend exploiter autour de cette question, risque de constituer un malheureux précédent, susceptible d'entamer profondément la crédibilité de l'ONU et d'annihiler les efforts de réformes en cours.

Face à ce constat qui n'honore nullement notre communauté, le Gouvernement de la République démocratique du Congo, conscient de ses lourdes responsabilités de garantir l'intégrité territoriale du pays, s'est vu obligé de recourir à une réplique armée pour mettre fin à l'invasion. C'est ainsi, en application de l'Article 51 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, que la République démocratique du Congo a fait appel à ses alliés pour faire face à l'agression ougando-rwandaise.

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et spécialement l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe, qui ont répondu à cet appel, et rendre hommage au vaillant peuple congolais qui s'est investi dans la défense de sa patrie agressée. Mes remerciements vont également à la Belgique, qui a eu le courage de condamner publiquement un pays de la région des Grands Lacs impliqué dans cette agression, sans passer sous silence l'intervention de Mme Colette Braeckman, qui a eu le courage de démontrer comment la conspiration a été montée contre notre pays. Sans oublier, bien sûr, le Tchad, le Gabon et beaucoup d'autres pays africains qui ont manifesté publiquement et dénoncé cette agression.

Vous conviendrez avec moi qu'aucune nation digne ne peut accepter que sa souveraineté et son intégrité territoriale ne deviennent sujets à contestation. Le peuple congolais n'acceptera jamais ni l'assujettissement, ni l'oppression, ni

l'imposition d'antivaleurs comme la culture de génocide dont s'accrochent si bien certains États.

La Cour pénale internationale dont les actes constitutifs ont été signés il y a peu, à Rome, devra se mettre au travail et poursuivre sans désespérer ceux qui cherchent la destruction de l'humanité mais qui couvrent leurs actions en faisant porter le chapeau aux innocents.

L'échec des différents appels au cessez-le-feu ne peut être imputé à la République démocratique du Congo. Il est plutôt le résultat de l'entêtement, de la mauvaise foi et du cynisme du Rwanda et de l'Ouganda à la table des négociations tenues respectivement à Victoria Falls et à Addis-Abeba.

La République démocratique du Congo a fait savoir depuis le premier sommet de Victoria Falls du mois d'août dernier que l'application du cessez-le-feu passait obligatoirement par le retrait immédiat et sans conditions des troupes étrangères, de son territoire national, non invitées par le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Je pense que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont l'obligation de faire une bonne application des dispositions pertinentes de la Charte, notamment en son Article VII qui recommande une action de notre organisation universelle en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression.

Malgré la situation qui prévaut en République démocratique du Congo, son gouvernement reste fidèle au calendrier qui aboutira à la démocratisation de l'espace politique. Pour ce faire, je prends la liberté d'informer l'Assemblée de la signature, ce 22 septembre 1998, par le Chef de l'État du décret-loi No 122 relatif à l'organisation et l'exercice des pouvoirs dans mon pays. Ce nouveau décret-loi confère à la Commission constitutionnelle les prérogatives dévolues à l'Assemblée constituante à l'effet de finaliser l'avant-projet de constitution à soumettre au

référendum populaire qui sera organisé dès l'aube de l'année 1999.

Pour mettre un terme à ce chapitre, je tiens à rassurer la communauté internationale que mon pays qui s'est fixé une noble vocation n'a, à ce jour, accordé un quelconque soutien matériel et militaire ni aux ex-Forces armées rwandaises, ni aux extrémistes Interhamwe et encore moins au Front pour la défense de la démocratie, contrairement à la campagne de diffamation et d'intoxication que mènent ses agresseurs, qui cherchent à se disculper de massacres de plus d'un millier de personnes à Kasika et dans ses environs.

Je ne peux quitter cette tribune sans parler de la reconstruction de la République démocratique du Congo, en particulier, et du besoin du développement socioéconomique de l'Afrique, en général, qui reste confrontée à des crises de tout genre et qui tente vainement de relever le défi de sa renaissance. Dans ce contexte, le rôle des Nations Unies ne doit pas se limiter uniquement à l'accompagner dans la concrétisation des mesures prises ou à prendre. Le système des Nations Unies doit traduire, dans les faits, le partenariat organique qui le lie à l'Organisation de l'unité africaine, cela par le renforcement de ses capacités.

Quant à mon pays, la guerre qui lui est imposée par ses voisins a détruit ce qui restait de son tissu économique qui a longtemps souffert de la mauvaise gestion économique du régime dictatorial déchu. C'est pourquoi je lance un appel pressant à l'Organisation des Nations Unies et plus particulièrement «aux Amis du Congo» qui, à l'issue de la conférence de Bruxelles, avaient décidé d'apporter le concours nécessaire à la réhabilitation de la République démocratique du Congo, de contribuer activement au Fonds fiduciaire créé à cet effet, aux fins d'assister le relèvement économique et la reconstruction du pays.

En terminant mon adresse de ce jour, je tiens à indiquer que mon pays appréciera énormément toute action que les Nations Unies pourraient envisager en vue d'amener la République rwandaise à signer le Pacte de non-agression entre les Membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur la question de sécurité en Afrique centrale et ensuite d'instaurer la démocratie au Rwanda et en Ouganda, parce que pour mon pays, tous les problèmes qu'il a aujourd'hui sont des répercussions endogènes de la politique de non-démocratisation au Rwanda et en Ouganda. La communauté internationale aura ainsi fait oeuvre utile.

La séance est levée à 13 h 5.